Raffinerie :

Une autre année pas trop bonne !

(page A-5)

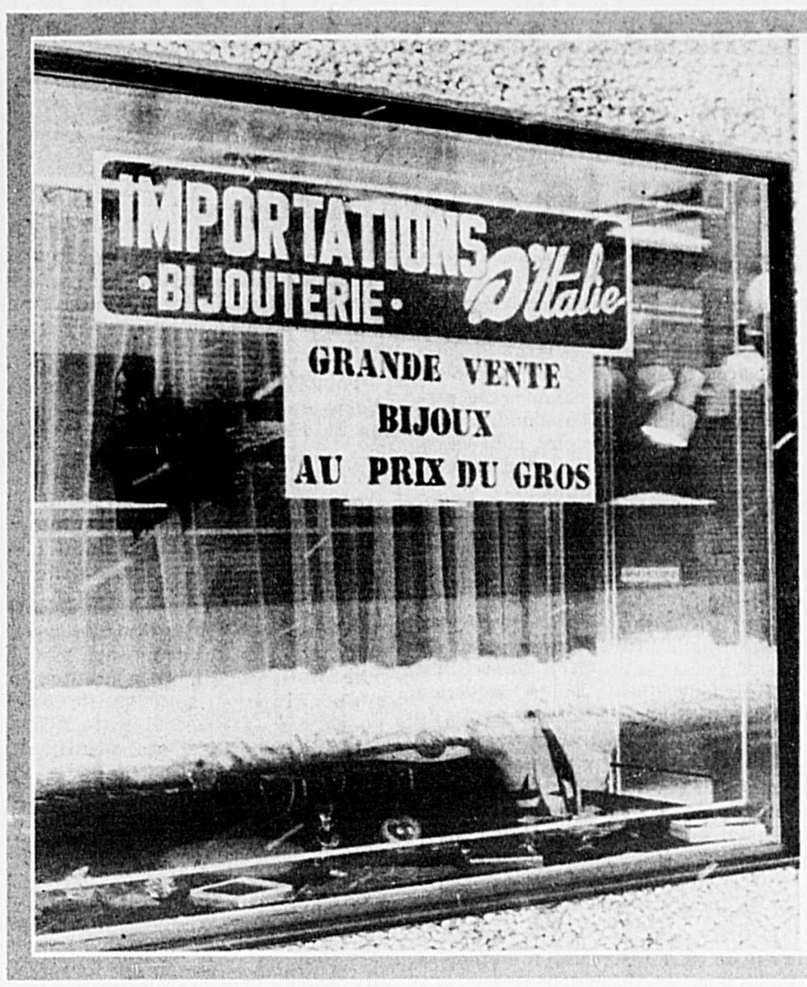

VOL DE 30 000$

Un marchand du centre-ville de Saint-Hyacinthe, propriétaire d'une bijouterie, a vécu des heures dramatiques, en début d'après-midi, le vendredi 27 janvier, alors qu'un bandit s'est emparé de bijoux en or dont la valeur est estimée à plus de 30 000 $.

À la pointe du couteau, le malfaiteur a perpétré son crime sans que quiconque semble-t-il n'ait réussi à remarquer ses faits et gestes de sorte qu'il a quitté les lieux comme si de rien n'était.

Pour le lieutenant Bilodeau, de la Sûreté municipale, il s'agit d'un travail de profesionnel et les bijoux volés pourraient bien ne plus jamais être retracés. (voir autres détails page A-6)

HEBDOS /A
131e ANNÉE
NO 41
MERCREDI
1 FÉVRIER 1984
5 CAHIERS
56 PAGES
50¢

le courrier DE SAINT-HYACINTHE

Le doyen des journaux français d'amérique.
130e anniversaire
Hebdo de l'année au Canada

Justice

Dyotte accusé de meurtre

Les preuves retenues contre Carl Dyotte étaient à ce point accablantes qu'il devra répondre devant les tribunaux d'une accusation de meurtre au deuxième degré dans la douloureuse affaire de Saint-Paul

Un avocat ne peut être témoin

La Cour d'appel a tranché, désormais un avocat de la défense ne pourra être cité comme témoin par la Couronne, évitant de la sorte de perdre le dossier qu'il lui revient de défendre.

Les manteaux de fourrure disparaissent

Un ou des individus spécialisés dans le vol de manteaux de fourrure dans des endroits publics ont opéré dans la région. La prudence est de mise. Autres nouvelles pages A-6.

À lire

Saint-Hyacinthe-Bagot :

Canada au travail '84, un budget de 944 000 $

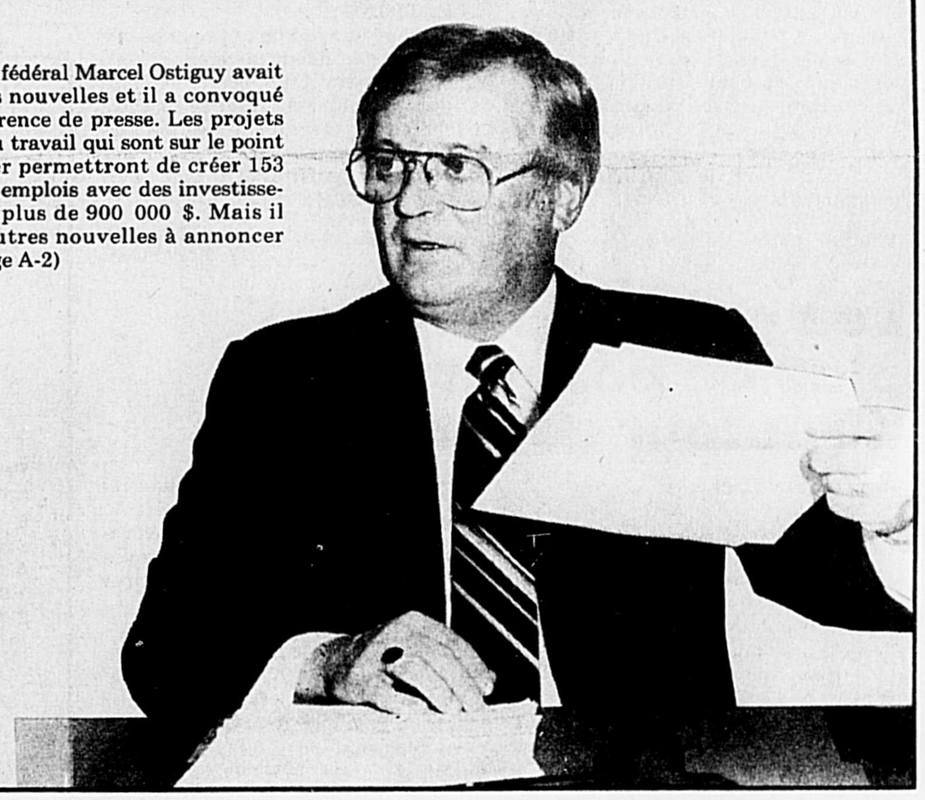

Le député fédéral Marcel Ostiguy avait de bonnes nouvelles et il a convoqué une conférence de presse. Les projets Canada au travail qui sont sur le point de débûter permettront de créer 153 nouveaux emplois avec des investissements de plus de 900 000 $. Mais il avait d'autres nouvelles à annoncer aussi! (page A-2)

La météo :

Quel temps fera-t-il ?

La météo, ce n'est pas un jeu de devinettes mais bien plutôt le fait d'observations précises et calibrées. Pas surprenant que les météorologues sérieux répugnent à jouer à l'extra-lucide. (page C-1)

Val-Monts :

Les parents choisiront

Loi 38 :

Au printemps, tout reprend !

Cidrerie :

Nouveaux produits sur le marché

Construction :

Grand total de 48 millions $

Les responsables des permis à la ville de Saint-Hyacinthe espéraient atteindre le chifre de 50 millions $ pour 1983, mais il semble bien que cet objectif incroyable n'aura pas été atteint alors que le mois de décembre n'a pas connu les demandes prévues, certaines étant en quelque sorte reportées pour toutes sortes de raisons au début de 1984.

Mais c'est quand même tout un résultat, d'autant plus que cela ne constitue pas la valeur totale des investissements mais bien plutôt la seule construction des bâtisses. (Voir nouvelle page A-2)

Les MRC :

Création souhaitée d'un vrai comité d'arbitrage...

(page A-3)

Commission scolaire :

Une autorisation qui suscite peu de réactions

(page A-5)

Projets fédéraux :

Un mur imposant et bien mystérieux !

(page A-2)

sports

Une visite qui pourrait être sans lendemain

Les Lauréats rencontrent les Condors de St-Georges. C'est la dernière visite des Beaucerons mais si les Lauréats ne sortent pas victorieux, ils ne pourront accéder au championnat.

Les Midgets AA une équipe pas trop "super"

(page B-1)

Sommaire

Annonces classées	C-6 à C-11
Service des loisirs	C-4
Recettes	C-3
Spectacles	B-10 et B-11
Sports	B-1 à B-5
Télévision	C-8
Avis de décès	C-11
Quelques pages	B-8
Info Raminska	A-5

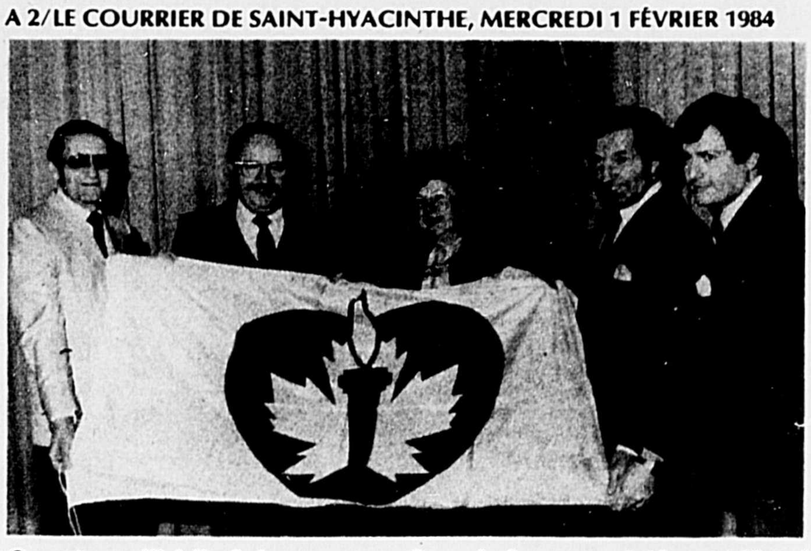

Ouverture officielle de la campagne.- Le mois du coeur a été lancé à l'hôtel de ville. Dans l'ordre, Georges Brabant, directeur général, Jean Richard, président de la campagne, Mme Rollande Carbonneau, des Filles d'Isabelle, le maire Rhéaume et Gilles Gauthier, grand chevalier du Conseil 960.

Février :

Le mois du coeur !

Comme par les années passées, le mois de février vient d'être déclaré "mois du coeur" à Saint-Hyacinthe alors que la Fondation du Québec des maladies du coeur, chapitre de Saint-Hyacinthe, entreprendra sa campagne en vue de recueillir 15 000 $.

C'est à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe, le vendredi 27 janvier, que le maire Clément Rhéaume a proclamé l'ouverture officielle de la campagne en présence de quelques dignitaires au nombre desquels figuraient MM. Georges Brabant, directeur général pour la région, *Jean Richard, président de la* campagne, Mme Rollande Carbonneau, régente des Filles d'Isabelle (cercle Christ-Roi) et M. Gilles Gauthier, grand chevalier cu Conseil960.

Dès le 1er février (aujourd'hui même), une première activité d'importance se déroulera à la salle des Chevaliers de Colomb du 2090 du boulevard Laframboise. Il s'agit d'un souper-bénéfice à 50 $ du billet. Au cours de la soirée, divers prix en argent seront offerts comme prix de présence, comme le permet le permis de la Régie détenu par l'organisation.

Puis les 2, 3 et 4 février, il y aura clinique d'hypertension pour le grand public aux Galeries Saint-Hyacinthe.

Canada au travail :

Un autre million $ pour le comté...

par PB

Au cours d'une conférence de presse tenue à son bureau le lundi 30 janvier, le député de Saint-Hyacinthe-Bagot a fait savoir que 47 des 83 projets présentés dans le comté au chapitre des programmes spéciaux "Canada au travail 83-84" avaient été acceptés, pour un total de 944 461 $ et représentant la création de 153 nouveaux emplois.

Pour la seule ville de Saint-Hyacinthe, 20 projets ont été acceptés, représentant 580 000 $ et 75 emplois. C'est d'ailleurs dans cet arrondissement que se trouvent les deux projets les plus importants, à savoir un premier de 60 000 $ pour la création du mobilier urbain, de la Phase II, de la rénovation du centre-ville et un deuxième de 87 568 $ pour le Centre communutaire polyvalent de La Providence. Ce dernier projet qui emploiera 11 personnes durnt 20 semaines devrait permettre la transformation du sous-sol de l'église de La Providence en un centre communautaire polyvalent afin de combler une lacune dans ce quartier de la ville.

D'autre part, la ville d'Acton Vale hérite de 15 projets, avec 44 emplois et des sommes totalisant 265 000 $.

Dans la prochaine édition, une liste complète des projets acceptés sera publiée.

Mais alors que ces projets sont annoncés et que le premier bilan des "Relais" de l'an dernier est disponible, on parle de l'été et des autres programmes à venir comme Envrionnement 2000, le programme de stimulation immédiate d'emplois etc.

Au cours de la dernière année, le total des sommes affectées dans le comté dans les projets Relais a été de 1,7 million, représentant 47 projets et 270 emplois.

Pour l'été '84, les projets pour étudiants auront un budget identique à celui de 1983, soit 212 766 $ pour le comté. En 1983, une soixantaine de projets avaient permis à 105 jeunes étudiants de trouver un emploi d'été. Les formulaires sont disponibles à l'heure présente et la date limite pour l'inscription a été fixée au 24 février.

Dans le cadre du programme Environnement 2000, destiné aux jeunes de 16 à 24 ans et qui se trouvent sur le marché du travail, on sait seulement que pour le pays, une somme de 35 millions $ sera affecté à ce poste, avec la création de 4 600 emplois. Enfin, il y aura aussi, avec le nouveau budget qui s'en vient, une autre série de programmes pour la stimulation immédiate de l'emploi (PSIE) mais les modalités sont inconnues à ce jour.

Selon les spécialistes d'Ottawa, le niveau de chômage à Saint-Hyacinthe serait de l'ordre de 11,9% et c'est à partir de cette donnée capitale que les argents disponibles pour créer des emplois sont distribués.

Interrogé à l'effet de savoir si la recommandation pour favoriser l'emploi de femmes, d'handicapés ou de jeunes avait été suivie, le député s'est contenté de dire que c'était là un voeu pieux et que rien ne permettait de penser qu'il avait fait l'objet d'une attention spéciale. L'absence de statistiques précises complique la chose davantage.

La construction à S.-Hyacinthe

On arrive tout près des 50 millions $!

par Claude Beauregard

Si l'année 1982 en est une à oublier dans le domaine de la construction, l'année dernière aura été toute une autre histoire. Ainsi, on aura plus que doublé en 1983 le montant total de l'année précédente avec une valeur totale de 48 469 689 $ pour les douze derniers mois. Des chiffres particulièrement éloquents, et qui méritent de retenir l'attention.

Dans le secteur résidentiel, on a travaillé en décembre 1983 sur 14 nouvelles mises en chantier, qui ont apporté un total de 31 unités de logements au cours du dernier mois. Cela porte donc à 164 le nombre de mises en chantier pour 1983 et à 332 le total de nouveaux logements. Si on compare avec 1982, on avait entrepris dans toute l'année 90 mises en chantier pour 278 nouveaux logements.

Au niveau résidentiel, ce sera donc un total de plus de 15 millions $ que l'on a ammassé; dans le commercial, plus de 20 millions $. L'an dernier, c'était 10 et 4 millions $.

Il faut considérer parmi les gros contrats du dernier mois, un permis de construction de 800 000 $ sur la rue Saint-François, contrat qui permettra la création de 7 nouveaux commerces et de 8 condominiums. Aussi, une réparation du système de chauffage et de ventilation du Cégep de Saint-Hyacinthe a rapporté un contrat de 300 000 $. Aussi, la construction d'un bâtiment commercial sur la rue Martineau a amené la somme de 220 000 $.

Il faudra donc compter l'année 1983 comme une belle année au niveau de la construction si on la compare à la précédente. Et s'il faut apporter qu'un seul point négatif par rapport à cette dernière année dans le domaine de la construction, ce sera au niveau industriel où seulement une valeur totale de 4 598 500 $ en contrats aura été enregistré en 1983. Mais si on execpte cette donnée, il ne reste plus qu'à espérer que l'année 1984 continuera cette remontée dans tous les domaines, et que le tout continue de s'améliorer dans un secteur où tout n'a pas toujours été rose au cours des dernières années.

Projets fédéraux :

Du deux dans un?

par PB

Depuis quelques jours, une imposante clôture cerne l'enceinte des terrains sur lesquels seront construits au coût minimum de 40 millions $ les deux centres de recherche fédéraux, dans le parc industriel de Saint-Hyacinthe.

Mais si le centre de recherche en agro-alimentaire a fait l'objet d'une annonce publique, on ne peut en dire autant pour l'autre projet de laboratoire de pathologie animale. Selon les informations obtenues, le plus important des deux, celui de 30 millions $, a été placé sur la piste rapide alorsq ue l'autre suit son cours normalement.

Mais il se pourrait bien en définitive qu'il s'agisse d'une opération "deux pour un" car il est de plus en plus question de doter ces deux centres construits à proximité l'un de l'autre de services communs, comme le stationnement et la chaufferie.

Même s'il s'agit dans les deux cas de groupes distincts de professionnels qui oeuvrent au progès de ces centres, une coordination indispensable est faite entre les deux pour mettre en place cette zonne commune de services.

En attendant, cependant, tout le monde (le député Ostiguy en tête) s'interroge sur ce qui a conduit les responsables du projet à encercler non pas seulement les sites éventuels de construction mais l'ensemble du terrain. Une première dépense à la hauteur des budgets!

Autres nouvelles

Au cours de sa rencontre avec les journalistes, le député Ostiguy a abordé d'autres sujets importants dont voici un bref résumé en quelque sorte, à l'exception du centre de pathologie qui fait l'objet d'un article séparé.

SODISPRO :

Cet "éléphant blanc" technologique pourrait échapper à un sort funeste. Des discussions se poursuivent mais on ne semble pas pressé de trouver de vraies solutions en certains milieux. Jusqu'à maintenant, toutes les tentatives de relance ont été vouées à l'échec. À l'heure présente, les entrepôts sont utilisés temporairement par Goyette Transport, à cause d'un surplus de marchandises.

Mme J. SAUVÉ :

La maladie de Mme Sauvé inquiète tout le monde car elle est d'origine virale et les réactions aux médicaments sont minimes. Selon les médecins, seul le repos pourrait permettre à Mme Sauvé de reprendre ses activités. C'est à la demande de celle-ci que la cérémonie d'assermentation a été retardée.

ÉLECTIONS :

On pourrait avoir un appel au peuple fin octobre ou début novembre. Mais rien ne prese car il faut laisser le temps aux programmes de relance de faire leurs preuves. C'est une échéance à laquelle nul ne peut songer échapper très longtemps. Il suffit d'être prêt et M. Ostiguy le sera...

Les commissaires : plus de pouvoirs au directeur général

par Vianney Théberge

Les commissaires de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, après un long débat, ont fini par accorder à M. Jean Laperle, directeur général de cet organisme public, l'autorisation de déléguer le personnel sous sa juridiction.

Le débat, survenu dans le cadre d'une assemblée spéciale tenue le mardi 24 janvier, a tourné autour de la pertinence ou non d'accorder au directeur général le pouvoir de déléguer.

Certains commissaires prétendaient qu'il revient au conseil des commissaires, d'engager, de suspendre et de remercier les cadres, tout comme de leur accorder une délégation qui sort de l'ordinaire des fonctions "quotidiennes" du directeur général.

L'un d'entre eux a même précisé que le choix serait ainsi plus équitable et fait en toute impartialité, si c'était les commissaires qui l'effectuaient et dégagerait d'autant le directeur général de ce rôle délicat.

Rien à faire, M. Jean Laperle a voulu démontrer que cette fonction lui revenait de plein droit, de par sa tâche.

Le vote pris, il a fallu que les opposants se rangent du côté de la majorité.

Maintenant que le directeur général possédait le pouvoir de déléguer, cela ne semblait pas évident qu'il puisse régler seul le point suivant à l'ordre du jour où il était question de la délégation de M. Roger Delisle, directeur des services éducatifs, au Conseil supérieur de l'Éducation du Québec.

Et le huis clos fut demandé.

Selon M. Laperle lui-même il ne s'agissait que d'une demande d'information.

Il semble que la discussion fut assez vive. Mais en fin de compte, M. Delisle qui siégait quand même depuis 1979 au Conseil supérieur (il a même assuré la vice-présidence de la commission du primaire en 1981) n'a pu recevoir l'approbation de la Commission scolaire... ni du directeur général, habilité maintenant à le faire.

Bien que certains commissaires se souviennent d'avoir posé un tel geste d'approbation et de délégation par le passé, M. Laperle avoue qu'il ne revient pas à son Conseil, ni à aucun Conseil de commissaires, d'intervenir dans ce dossier qui ne les concerne pas. La participation, a-t-il avoué au journal, est d'ordre personnel. C'est donc dire que toute personne intéressée au domaine de l'éducation peut de son propre chef acquiescer à la demande du Conseil supérieur de l'Éducation, et siéger à l'organisme.

Ce fut un long débat.

Amour et tendresse dans les familles monoparentales

Ce sera le sujet de la prochaine rencontre de l'Association des familles monoparentales, prévue pour le mercredi 8 février, à 19 heures, au 1375 Marguerite-Bourgeois, à Saint-Hyacinthe. La conférencière sera alors Mme Francine Beaudoin.

La dernière rencontre a permis aux personnes présentes d'entendre Mme Lise Lamarche, sexologue, présenter un exposé sur la sensualité. Selon elle, la femme seule peut, sans la présence nécessaire d'un homme, vivre la sensualité à travers ses sinq sens.

Une invitation est lancée à toutes celles intéressées à joindre l'association. On y précise que lors de la première rencontre, il y aura quelqu'un pour accueillir et incorporer au groupe les personnes nouvelles.

Pour de plus amples informations, on peut appeler Monique (799-4101) ou Sylvie (774-9492).

RUMEURS DE MA VILLE

La dernière semaine était celle des non fumeurs, paraît-il. Dans bien des milieux, cela a bien peu paru car les cendriers étaient aussi remplis à la fin de chaque journée. Il devrait y avoir des fumoirs, comme dans l'ancien temps, où ceux qui le désirent pourront "s'entreboucaner" à loisir sans devoir pour autant nuire aux autres ! Le droit à un air pur n'est pas limité par la seule pollution industrielle.

* * *

Toujours est-il que l'histoire de la Polyvalente, avec son carrefour transformé en fumoir obligatoire ou presque pour tout le monde, a suscité des réactions de la part de parents mécontents. D'autant plus que certains se demandent fort sérieusement si, suite au succès obtenu avec la consultation au sujet du fumage à l'intérieur de l'école, la direction ne songerait pas maintenant à demander aux élèves s'ils souhaitent le retour des distributrices de croustilles (chips), de cigarettes et de boissons gazeuses. Et pourquoi, une fois la machine lancée, ne pas oser le faire ! Ce sera une autre expérience de société pour les jeunes !

* * *

Certains par contre disent que le peu de réactions des professeurs de la polyvalente au sujet du fumage à l'intérieur de l'école serait lié au fait qu'un grand nombre d'entre euxenvoient déjà leurs enfants dans les collèges privés, endroits qui ont des politiques plus cohérentes sur le sujet ! Il ne faudrait quand même pas que ce manque d'intérêt porte un coup mortel à tous els acquis des dernières années en matière de santé et de véritable éducation à l'école.

* * *

Dans un autre ordre d'idée, il arrive de plus en plus souvent que le plus petit service doive être monnayé. Il est révolu ou presque le temps où dans certaines institutions ou administrations, les formules et autres papiers étaient fournis gracieusement et l'aide pour s'y retrouver du même coup. Et voilà que cela gagne même certaines administrations municipales qui demandent jusqu'à 5 $ par formule pour la pension de retraite et cela, même si ce service est gratuit presque partout ailleurs. Vraiment, tous les moyens sont bons pour faire des gains, même sur le dos des plus petites gens parfois.

* * *

Il y a belle lurette que personne n'a reçu une mention honorable dans cette chronique. Et pourtant, cette semaine, on ne peut résister à la tentation. Ce lundi, sur la rue des Cascades, entre les rues Ste-Anne et Hôtel-Dieu, un homme d'un certain âge, resté dans l'anonymat, a nettoyé gratuitement les trottoirs afin de faciliter la marche des piétons. Interrogé sur la raison de son attitude, il a simplement précisé qu'il avait le temps de le faire et que cela lui plaisait. Bravo pour ce geste particulier de civisme et de joie de vivre !

* * *

La folie des 6/49 semble calmée quelque peu... Mais il y a quelques semaines, ce n'était pas drôle. Comme le grand prix n'a pas été remporté alors, sinon par un couple ontarien par après, il y a bien peu de gens qui ont gagné un gros montant. Pourtant, si on en croit certaines rumeurs, certains administrateurs d'organisme public auraient pu avoir la surprise de leur vie si le billet collectif, remis gracieusement à chacun par un des prestataires occasionnels de service, avait décroché le gros lot. Que serait-il arrivé alors ? Voit-on ces honorables personnes encaisser leur dû ou cela aurait-il suffit pour les amener à refuser ce qui aurait pu être considéré comme une rétribution indirecte ? Mais où se trouve alors la limite ? Une petite histoire à suivre sans faute.

Date du tirage :
29 janvier 1984

SUPER LOTO
4 gros lots
1 000 000$
chacun

2048184
3706117
3581883
2693811

PROVINCIAL
Date du tirage :
27 janvier 1984

1362796	500 000$
362796	50 000$
62796	1 000$
2796	100$
796	25$
96	10$

Pour chacun des 4 numéros ci-haut

6 derniers chiffres	50 000$
5 derniers chiffres	5 000$
4 derniers chiffres	500$
3 derniers chiffres	100$
2 derniers chiffres	10$

MINI-LOTO

721204	50 000$
21204	5 000$
1204	250$
204	50$
04	5$

Lots de 100 000$
Numéros non décomposables

111C461 - 497A095
668C472 - 053B194
054B565

LOTO-PERFECTA 6/36
1-3-10-15-16-19
Le complémentaire : 11

MISE-TÔT
2-4-5-22

LOTO-PERFECTA 6/49
Date du tirage :
28 janvier 1984

15-24-27-32-34-49
Le complémentaire : 25

Lots bonis

Les numéros gagnants de lots bonis à la Super Loto (500 prix de 10 000 $) seront publiés dans la prochaine édition, n'étant pas disponibles au moment d'aller sous presse.

NOUVEAU À SAINT-HYACINTHE
"LE SHIATSU À VOTRE PORTÉE"
Démonstration gratuite 3 et 10 février
à compter de 18 h 00 (6 h 00 pm)
La région maskoutaine bénéficie maintenant des services de massage Shiatsu. Cette science japonaise peut améliorer votre santé dans bien des domaines, dont ceux qui suivent:
- constipation, maux de tête, migraines, mauvaise digestion, sinusite, mentruations douleureuses, insomnie, états dépressifs, fatigue générale
Pour de plus amples renseignements:
Huguette Poulin
MASSAGE - SHIATSU
Place Casavant
540, Ouest, boul. Casavant-S
Saint-Hyacinthe
J2S 7S3
Tél. : (514) 774-9731
Après 17 heures
Sur rendez-vous seulement.

EXAMEN DE LA VUE
Lentilles de contact:
double foyer • permanentes et autres
Lunettes
* Dr Luc Tétreault, optométriste
Dr Robert Théroux, optométriste
* Dr Marielle Tousignant, optométriste
Dr Carol Marois, optométriste
Dr Françoise Marsigny, optométriste

CENTRE-VILLE *
1525, rue Saint-Antoine
Saint-Hyacinthe, Québec
J2S 3L2
773-5555

BOURG-JOLI
2960 boul. Laframboise
Saint-Hyacinthe, Québec
J2S 4Z2
774-1818

SAINT-PIE
75 rue Saint-François
Saint-Pie, Québec
J0H 1W0
772-2401

Clinique optométrique de Saint-Hyacinthe

le courrier DE SAINT-HYACINTHE

Dr Marc Cusson
OPTOMÉTRISTE
Examen de la vue
Verres de contact
Rééducation visuelle
1530, rue des Cascades
Saint-Hyacinthe
Tél.: 773-8118

Les citoyens disent leur mot dans le problème des MRC

par Claude Beauregard

Habituellement, il faut avoir une cause qui touche bien des gens pour pouvoir les réunir par un beau dimanche après-midi de janvier. Mais quand on parle des problèmes se rapportant aux MRC, bien des esprits se trouvent intéressés. Et c'est tout près de 175 personnes qui se sont réunies dimanche dernier pour discuter d'une situation qui pour plusieurs a atteint depuis bien longtemps un point limite : le découpage des MRC, et cela principalement dans celle dont on a entendu le plus parler au cours des derniers mois, c'est-à-dire la Municipalité régionale de comté d'Acton.

La journée de dimanche dernier fut le moment privilégié pour tout le monde de connaître ce qui en est exactement des problèmes touchant les MRC. Sur la photo du haut, on aperçoit les quatre participants de la table ronde. De gauche à droite, on voit Claude Langlois, président de la Corporation des urbanistes professionnels du Québec, Jean-Claude Beauchamp, l'avocat qui s'occupe du recours collectif des quatre municipalités dissidentes de la MRC d'Acton, Pierre Brodeur, maire de Saint-Valérien et président de l'assemblée, et André Asselin, président de l'UMRCQ. En bas, on voit une partie de l'assemblée, alors que les débats ont été passablement animés.

En plus des citoyens des quatre municipalités dissidentes, il y avait aussi beaucoup de personnalités dans cette salle : le président de l'Union des MRC, André Asselin, le président de la corporation des urbanistes professionnels du Québec, Claude Langlois, le député de Saint-Hyacinthe à l'Assemblée Nationale, Maurice Dupré, le critique officiel des affaires municipales, Jean-Pierre St-Onge, le député de Brome-Mississiquoi, Pierre Paradis ainsi que des représentants de diverses MRC qui vivent présentement des problèmes vis-à-vis le découpage de cette structure fort contestée.

Car le problème, même s'il n'est jamais le même quel que soit l'endroit, revient toujours à la même chose. Le découpage de certaines MRC est loin d'être parfait, et selon la grande majorité des participants à cette réunion d'information, il est grand temps de régler la situation avant qu'on se retrouve en train de préparer le schéma d'aménagement des divers services.

Des mariages forcés

La comparaison qui est revenu le plus souvent lors de cette rencontre, c'est celle du mariage forcé. En effet, plusieurs municipalités se sont retrouvés attachées à des MRC qu'elles ne désiraient pas toujours. Le cas de la MRC d'Acton, pour un, est l'exemple typique du genre de problèmes que l'on retrouve à certains endroits dans le Québec.

Car il ne faut pas oublier que les MRC, c'est quelque chose d'important. Comme le rappelait le président de l'UMRC, André Asselin, "au début, on ne savait pas ce qui arriverait". Et bien des mauvaises surprises se sont dévoilées au cours des derniers mois. Alors que maintenant on se rend compte, entre autres, que le territoire des CLSC coincidera avec celui des MRC, on voudrait bien pouvoir maintenant reviser certaines divisions qui ont été faites et qui ne correspondent pas toujours avec ce que certaines municipalités désiraient. Comme l'a déclaré Claude Langlois, président de la Corporation des urbanistes professionnels, "on marie celle que l'on aime".

Mais pourquoi donc se presser à ce point pour faire des changements ? C'est que le schéma d'aménagement des MRC, l'étape suivante de la mise en place de cette structure, c'est le fondement même de son fonctionnement. Et imaginer des changements de MRC pour des municipalités après l'élaboration du schéma, cela semble irréalisable, si l'on s'en fie aux propos des différents participants.

Des solutions ?

Même si le changement de MRC pour une municipalité ne doit pas être fait à la légère, il semble que le ministre aux Affaires municipales, Jacques Léonard ne soit pas disposé à changer son découpage.

Pourtant, une proposition amenée par la salle a semblé bien plaire à M. Asselin. Il s'agirait de créer une commission d'arbitrage qui pourrait régler le plus objectivement possible les problèmes particuliers de chaque MRC qui connaît des difficultés de découpage. Cette proposition qui semblait rallier tout le monde lors de cette journée (y compris le député Maurice Dupré), ne semble pas non plus plaire au ministre Léonard qui propose toujours de faire ce fameux schéma d'aménagement avant de penser à des changements dans le découpage des MRC.

S'il y a donc des solutions, il faut les voir de ce côté. Et pour les participants qui auront passé une journée à discuter de ce problème entre eux, la situation des MRC n'en sera maintenant que plus claire. Comme le déclarait André Asselin, le problème des MRC, "ce ne sera pas gelé dans le ciment pour 100 ans".

Un test des plus réussis...

Le public maskoutain a pris à coeur l'état de santé de ses poumons et a répondu généreusement à l'appel du Comité organisateur de la Semaine anti-tabac, au Centre hospitalier. Même M. Gaston Bernier, président du conseil d'administration de l'hôpital s'est livré de bonne grâce au test. On le voit en présence du docteur Gilles Brien, directeur du Service professionnel du Centre, et de la préposée à la programmation de la machine.

La loi 38

La commission parlementaire pour le début de mars !

par CB

Le gouvernement québécois avait promis de revenir au plus tôt avec le projet de loi 38 concernant le financement gouvernemental aux municipalités. Il aura tenu parole, en annonçant par la voix du ministre des Affaires municipales, Jacques Léonard, que la commission parlementaire concernant cette loi très contestée aurait lieu au plus tard pour le début de mars (les dates du 1er et du 2 mars ont déjà été avancées). Le projet de règlement devrait alors être soumis aux municipalités depuis la mi-février.

Une tentative d'adoption en troisième lecture de ce projet de loi avait déclenché une série de protestations d'à peu près toutes les parties concernées par cette législation. Un blitz efficace de l'opposition libérale avait obligé le gouvernement à retarder cette adoption pour le début de la prochaine session.

Aussi, certains organismes ont réussi à marquer des points durant cette période de contestation et le résultat est cette commission parlementaire où le ministre Léonard invite "les unions de municipalités à participer à la définition des règlements par lesquels le gouvernement du Québec appliquera la loi".

Dans un communiqué officiel du gouvernement, le ministre Léonard justifie son projet de loi en affirmant "que l'ingérence fédérale par le biais d'offres financières octroyées sans critères est totalement inéquitable pour la majorité des municipalités qui respectent la constitution".

Le gouvernement n'avait pas caché son intention de rester très ferme dans ces mégociations, et plusieurs n'espèrent pas beaucoup de ce "recul" de l'administration péquiste. Il faudra donc prévoir que les prochaines semaines seront particulièrement déterminantes dans cette possible adoption de la loi 38 et que la plupart des parties contestant ce projet de loi (notamment l'Union des municipalités du Québec) devraient se préparer à la dernière partie de cette ronde de négociation qui promet d'être fort difficile.

Pour M. Ostiguy :

Québec reculera !

par PB

Pour le député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot, M. Marcel Ostiguy, le gouvernement provincial peut toujours annoncer la tenue d'une commission parlementaire et tout le reste, il n'en demeure pas moins convaincu qu'il reculera à cause des répercussions politiques de ce projet de loi.

Il répondait ainsi à une question au chapitre des fonds consentis par le fédéral pour certains travaux au centre-ville de Saint-Hyacinthe, fonds attribués à des organismes complètement indépendants de l'administration municipale.

Il a souligné que les réactions suscitées par ce projet de loi inciteraient le gouvernement provincial à revoir davantage ses positions au point de reculer pratiquement. Pour sa part, M. Ostiguy préférerait que les paliers de gouvernement s'entendent pour permettre aux Québécois de profiter de tous les fonds fédéraux disponibles, sans qu'il soit toujours question de lutte d'influence entre Québec et Ottawa.

"L'opération "test des poumons" a remporté un succès éclatant !"

— M. Roland Tremblay

par Vianney Théberge

"Le test que les Maskoutains ont été invités à venir passer au Centre hospitalier Honoré-Mercier, de Saint-Hyacinthe, a connu une si vive popularité que nous sommes tentés de le remettre au programme l'an prochain, et même avant si l'occasion se présente."

Ce bilan plus que positif, c'est M. Roland Tremblay, du conseil concultatif du personnel clinique de l'hôpital, et organisateur de la Semaine anti-tabac, qui le trace, avec un enthousiasme sans précédent.

L'objectif que le Comité organisateur s'était fixé bien craintivement à 200 personnes, a été largement dépassé, voire même doublé, pour atteindre un record de 415 participants.

C'est le nombre de Maskoutains qui ont accouru, certains en taxi, qui se sont mis sur une liste d'attente, qui ont dû patienter des heures, pour pouvoir passer ce test qui donnerait le portrait exact de la situation de leurs poumons.

Déjà mercredi midi, une liste d'attente était dressée jusqu'au vendredi; mercredi même, la machine a fonctionné jusque tard dans la soirée.

D'autant plus, et c'est ce qui plaisait beaucoup, les gens pouvaient s'en retourner chez eux avec en main le véritable portrait de leurs poumons.

C'était tellement significatif que plusieurs décidaient sur le champ d'arrêter de fumer à tout jamais, et demandaient la brochure mise de l'avant par le ministère canadien de la Santé et la Société canadienne du Cancer, intitulée "Moi aussi, j'écrase". Et aussi on comprendra que c'est par centaines et par centaines que les brochures ont quitté le Centre hospitalier à destination d'un foyer qui disait non au tabac.

"Nous avons atteint notre but principal, de préciser M. Tremblay, qui était de sensibiliser les gens sur les effets néfastes du tabac; et à ce niveau, nous sommes plus que satisfaits !"

L'organisateur tient à remercier tous ceux qui ont contribué à ce succès et principalement le public qui a répondu à l'appel.

Devant une telle réussite, il y a tout lieu de croir que l'expérience sera reprise, et dans un avenir assez rapproché s'il le faut.

Projet Bouchard
Secteur Bois-Joli
Le projet résidentiel le mieux planifié à Saint-Hyacinthe
Venez demeurer à proximité de tous les services

Admissible aux subventions, municipale et provinciale

Projet d'habitation
PLACE LÉON-PRATTE
38 semi-détachés d'architecture moderne
329$ par mois
capital et intérêts inclus avec un comptant de 7 900$

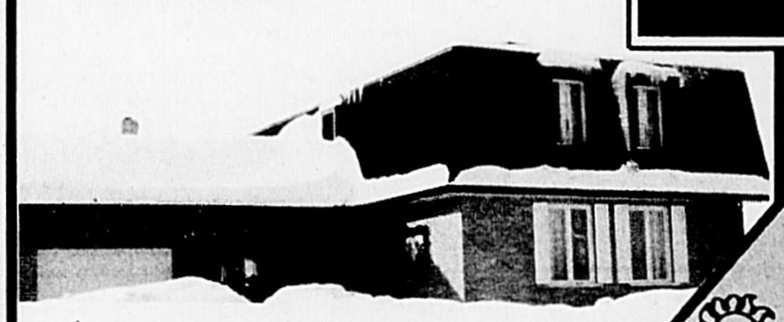

OUVERT aux visiteurs
dimanche 5 février
de 14 h à 16 h.
(2 h. p.m. à 4 h. p.m.

Encore quelques emplacements de choix disponibles

Pour un prix modique vous pourriez être situé près de tous les services.

Les Constructions ROBIN inc.
2200, rue Carillon, Saint-Hyacinthe Tél.: 773-8358

VOUS DÉSIREZ DIMINUER VOS IMPÔTS
et
VOUS ASSURER UNE RETRAITE AGRÉABLE

En déposant de vos obligations ou actions dans notre PLAN DE RETRAITE AUTOGÉRÉ vos intérêts sont non imposables tant et aussi longtemps que votre plan reste en vigueur et de plus vous profitez d'un intérêt sur votre intérêt.

AUSSI

Les obligations que nous pouvons vous offrir sont productives d'un intérêt semi-annuel de

9¼ % à 12¼ %

dépendant du terme d'échéance d'un à dix ans

Ces obligations sont reconnues comme placements admissibles pour un REER AUTOGÉRÉ.

Nous vous invitons à nous rendre visite. Nous pourrons alors vous fournir tous les renseignements désirés et aussi lors d'un appel interurbain à nos frais.

À votre service depuis 1931.

Commandes de Bourses exécutées sur tous les marchés.

RENÉ DESJARDINS HÉLÈNE VIENS
1600 ouest, rue Girouard, Saint-Hyacinthe 774-5316-17
Représentants de
GEOFFRION, LECLERC INC.,
Membres de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs et des Bourses de Montréal, Toronto et Vancouver.

éditorial

Élection ou pas !

L'année en est à peine à son deuxième mois et déjà, il est question d'élections fédérales avant la fin de celle-ci. Mais élection ou pas, le fédéral continue à saupoudrer sur le territoire des allocations de toutes sortes afin de masquer le problème socio-économique plutôt que de favoriser pleinement une solution à plus long terme.

Au cours de la dernière année, plusieurs programmes sont venus s'ajouter les uns aux autres pour permettre la distribution de millions de dollars. Et il semble bien que cette voie soit aussi celle retenue pour l'année qui vient alors qu'il est question des "Canada au travail", des programmes pour étudiants, d'Environnement 2000 et des stimulations immédiates d'emplois.

Globalement, cela représente des centaines et des centaines de millions dont la productivité reste à prouver. Non pas qu'il faille tenir rigueur à ceux qui en profitent de vouloir améliorer leur sort. Il vaut mieux au contraire qu'ils essaient d'en tirer profit.

C'est plutôt à ceux qui mettent de l'avant ces programmes qu'il faut s'adresser. Bien sûr, ces cataplasmes politiques évitent concrètement que les choses ne deviennent purement inacceptables dans certains milieux. Mais un sain réalisme exige de faire face à la situation plutôt que de perpétuer des institutions qui donnent quelques moments d'espoir avant de faire retomber ceux qui commençaient à espérer à nouveau dans un autre cul-de-sac.

D'autant plus qu'en agissant de la sorte, les véritables solutions sont retardées parce que la véritable crise est périodiquement désamorcée. Mais combien de temps cela pourra-t-il durer sans qu'il n'y ait un véritable éclatement?

Il serait faux d'imaginer que toutes ces sommes sont perdues. Au contraire, elles font souvent une oeuvre bénéfique, au même titre que le bien-être social, mais elles demeurent sous-productives en termes d'emplois à long terme et d'avenir possible pour ceux qui s'y retrouvent plus ou moins condamnés. Dans le meilleur des cas, comment prouver en 20 ou 30 semaines plus ou moins, qu'une initiative peut devenir rentable alors que dans les conditions les meilleures, il faut plus de temps que cela pour faire ses preuves? Et à moins de devenir un expert des programmes gouvernementaux, la fin du financement marque souvent le terme d'une expérience qui n'aura pas été menée à terme.

Bien sûr, une autre approche serait moins rentable politiquement. Mais au lieu de camoufler la vérité, elle permettrait de saisir le problème dans son ampleur tout en permettant aussi un progrès réel dans la création d'emplois qui autrement ne verraient pas le jour.

C'est surtout parce que ces programmes sont "temporaires" et presqu'intrinsèquement sans avenir qu'il faut s'interroger sur leur valeur réelle.

Le gouvernement ne veut pas se substituer à l'industrie privée dans la création d'emplois. Mais s'il utilisait à bon escient, en collaboration aussi avec le secteur privé, les sommes qu'il investit de la sorte, il y aurait peut-être des statistiques moins ronflantes de création d'emplois mais surtout moins de jeunes et de moins jeunes qui voient arriver la fin de la période subventionnée la mort dans l'âme.

Pierre Bornais

COMMENTAIRES

Tout s'envole en fumée

Si l'on veut qu'un message se rende, il faut lui permettre une certaine diffusion. Mais trop en parler, cela risque par contre de produire l'effet contraire, c'est à dire que les gens ne perçoivent plus le message.

Bien que les médias d'information en aient parlé abondamment depuis deux semaines, je risque cependant d'aborder le sujet, dans l'espoir que l'habitude n'aura pas encore gagné certaines oreilles.

Comme l'indique le titre, il s'agit de fumée; et comme il n'y a pas de fumée sans feu, il faut s'attendre à ce que le sujet brûlant qui est ici abordé "attise" certaines conversations.

La nouvelle qu'une école de Saint-Hyacinthe ait permis aux élèves de fumer à l'intérieur des murs, s'est répandue comme une traînée de poudre. D'autant plus que cela arrivait au moment où se mettait en branle la Semaine nationale anti-tabac.

Et, faut-il le souligner, c'est pour le moins frustrant pour ceux qui oeuvrent depuis plus d'une décennie pour le droit à l'air pur et qui poursuivent encore cette lutte au nom de la santé.

Il en est de même pour les parents qui croient que l'école dans sa forme actuelle travaille pour le mieux-être de leurs enfants, et qui apprennent soudainement que la fumée a établi domicile et trouvé un heureux refuge dans l'enceinte scolaire.

Le Centre hospitalier Honoré-Mercier peut-il se réjouir, sans éprouver une certaine amertume, d'avoir réussi à sensibiliser les gens à l'usage nocif du tabac, lorsqu'à quelques pas de là, il s'apprend que des autorités ont dans le même temps décidé d'inculquer ou du moins de faciliter auprès d'une jeunesse grandissante, l'usage du tabac ?

Pendant que l'opération du test des poumons réussi à rejoindre 450 personnes, c'est pour ainsi dire le même nombre de fumeurs que l'on dénombre dans cette institution scolaire qui se forment à cette habitude.

Selon une étude effectuée dans cet établissement, on ne compterait en effet que 30 pour cent de fumeurs, dix pour cent de fumeurs occasionnels (une fois par mois), et 60 pour cent de non-fumeurs.

À qui faut-il imputer la "faute" ? À la direction qui ne veut sans doute pas devoir utiliser la force pour faire respecter l'éventuel réglement ? Au corps enseignant qui ne tient pas à se convertir en "policier" durant les période de surveillance ? Aux autorités de la Régionale qui ne semblent pas reconnaitre leur juridiction en la matière ? Au conseil des commissaires qui ne se croient pas habilité à régler le cas ? Au comité d'école ou de parents qui se rend compte de son pouvoir limité dans cette prise de décision ? Et pourquoi pas le législateur lui-même, le ministre de l'Éducation, qui n'établit aucune politique nationale ?

Faut-il trouver un coupable, il y en aura un !

Tous se retourneront vers l'élève lui-même, celui qui a osé donner son accord pour que son copain puisse griller une cigarette en paix, durant la récréation, et "pîquer une jasette" avec lui, au chaud.

On aura beau crier "haro sur le beaudet", pour se donner bonne conscience, il n'en demeure pas moins que bien des efforts pendant ce temps-là se seront envolés et continuer de s'envoler en fumée... et sans jeu de mots cette fois.

Vianney Théberge

lettres OUVERTES

Un appui sans équivoque

Aux travailleurs de H. Saint-Jean
a/s Richard Langelier

Bonjour !

Sur l'invitation du Comité diocésain d'action catholique (C.D.A.C.), des membres de mouvement d'action catholique se réunissaient le 9 décembre 1983, pour obtenir de plus amples informations sur le lock-out que vous subissez depuis déjà presque huit mois.

Le conseil d'administration du C.D.A.C. qui regroupe des représentants de chaque mouvement-membre tient à vous exprimer son appui et sa solidarité. Nous tenons à remercier aussi les représentants de votre syndicat qui nous ont apporté une information de qualité.

À partir de la situation que vous vivez avec courage, nous révèle encore une fois que le respect des travailleurs et de leur famille, la dignité humaine et les solutions à leurs problèmes ne se réalisent vraiment que par la lutte collective. Il ne peut y avoir une société juste sans efforts collectifs. Prendre connaissance de votre lutte a été pour nous un stimulant et une invitation à poursuivre nos engagements en vue de la libération de toute classe ouvrière.

Nous ferons connaître largement l'appui que nous vous adressons, car nous espérons qu'elle suscitera d'autres expressions de solidarité. Tout geste d'appui est important car la solidarité est le chemin, pour assurer un progrès véritable, dans la défense des intérêts de toute la classe ouvrière. Pour aider à diminuer les conséquences économiques, nous vous envoyons ci-joint 75$. Étant un organisme subventionné, il nous est difficile de donner davantage.

Soyez assurés de notre solidarité et bonne chance dans la lutte pour vos droits.

Le Conseil d'administration

C.D.A.C. Saint-Hyacinthe

Des remerciements

L'Association des Stomisés de Richelieu-Yamaska Inc., tient à remercier M. Roger Larivière, sa famille et ses amis pour le don généreux de 1 600$, recueilli lors du décès de Mme Fernande Pinard-Larivière, alors membre directeur de l'Association des Stomisés de Richelieu-Yamaska Inc. Sincères condoléances et remerciements.

Des remerciements...

Saint-Dominique, le 26 janvier 1984

Sûreté du Québec
1135, ave Hôtel-de-Ville
Saint-Hyacinthe, J2S 5B4

Ambulances BGR Inc.
1105, rue Calixa-Lavallée
Saint-Hyacinthe, J2S 3E3

À qui de droit

Suite à un accident survenu sur la route 235 vers Saint-Barnabé, le jeudi 12 janvier 1984 vers 22 h 45, je désire remercier les agents de la Sûreté du Québec qui sont arrivés sur les lieux très rapidement, ainsi que les ambulanciers de la compagnie BGR Inc., tous ont été d'une gentillesse envers mon passager qui était blessé ainsi que moi-même. Aux premiers automobilistes arrivés sur les lieux, et aux gens des environs de l'accident qui nous ont aidés.
À tous mille fois merci.

Maurice Benoît
Saint-Dominique

Faut-il en rire ?

Il y a des questions qui se posent dans les théâtres, les arénas, les écoles et les endroits publics, ont un fumoir ou tout simplement un "Interdit de fumer". Les gouvernements provincial et fédéral dépensent des sommes astronomiques pour dépolluer des rivières et l'air, contaminés par le purin et les pluies acides.

Nous fréquentons une polyvalente où les dirigeants ont accordé aux étudiants de se voter un droit de fumer au seul endroit de repos que nous ayons entre les période de travail ce qui nous oblige à respirer de la fumée. Où est le respect des autres ? Je trouve ça irresponsable.

Vive la pollution !

Steeve Beland

le courrier DE SAINT-HYACINTHE

FONDÉ EN 1853

Hebdomadaire imprimé et publié à Saint-Hyacinthe le mercredi matin de chaque semaine par **La Cie d'Imprimerie et de Comptabilité de Saint-Hyacinthe Ltée,** sise au 655 de la rue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe, C.P. 340, J2S 5G4.

Atelier syndique

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec (c) 239971

Abonnement: Camelot: 50¢ la semaine - 25$ par année.
Poste: Au Canada 25$ par année
aux États-Unis 50$ par année

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 0418

Toute reproduction des annonces ou informations est interdite.

Président: Denis Chartier
Directeur et rédacteur en chef: Pierre Bornais

Journalistes: Vianney Théberge, Claude Beauregard, Marc Bouchard (secrétaire à la rédaction) J.-Marie Fontaine (sport) Louis Norris (sp. sports)

Collaborateurs: Juliette Lassonde (recettes) Gabriel Meunier (Acton Vale) Anita D. Paquette Saint-Césaire (469-2841) Rougemont - Marieville

Photographe: Raymond Bélanger
Directeur de la publicité: Réal Brodeur
Publicitaires: Paul Paradis, Norbert St-Martin, Gérard Leblanc
Graphiste: Guillaume Bédard
Directeur du tirage: Luc Sylvestre

N.D.L.R.:

Le Courrier publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs sur des sujets d'intérêt général, en accordant cependant une attention spéciale aux questions locales et régionales. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit aussi donner les informations relatives à son nom au complet, adresse et numéro de téléphone afin de faciliter toute communication si nécessaire. Le Courrier se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Faire parvenir toute correspondance à: Lettres ouvertes, C.P. 340, Saint-Hyacinthe, J2S 5G4.

À Val-Monts

Les parents feront un choix important

par Vianney Théberge

Les parents de la Commission scolaire Val-Monts sont invités à assister à une importante soirée d'information qui aura lieu dans chaque milieu du territoire desservi par Val-Monts.

La soirée portera sur le choix à faire bientôt entre un enseignement religieux ou un enseignement de morale pour les enfants.

Comme il importe d'être bien informé pour faire une telle option qui engage à la fois et les enfants et les parents, M. Léonard Ouellet, conseiller en éducation chrétienne et en formation morale, effectue cette tournée dans tous les milieux.

Ce changement majeur, faut-il le préciser, est en concordance avec les nouveaux règlements du Comité catholique émis il y a quelques mois.

À l'occasion de ces rencontres, les gens seront aussi informés par le curé de la paroisse des changements progressifs demandés par les évêques concernant la préparation et le suivi à donner à la célébration des sacrements du pardon, de l'eucharistie et de la confirmation.

Ce sont donc des changements qui visent à situer les parents dans leur responsabilité de premier éducateur de foi chrétienne de leurs enfants et du type de valeurs morales qu'ils veulent leur transmettre.

Prochaines rencontres

Les prochaines soirées d'information auront lieu:
- le 1er février, à 19 h 30, à l'école de Saint-Marcel
- le 6 février, à 19 h 30, à l'école Notre-Dame-de-la-Paix, à Saint-Simon
- le 7 février, à 19 h 30, à l'école de Sainte-Hélène
- le 13 février, à 20 h, à l'école Henri-Bachand, à Saint-Liboire
- le 15 février, à 20 h, à l'école Saint-Ephrem, à Upton.

Les parents ayant un enfant à l'école élémentaire ou intéressés au sujet sont les bienvenus.

À vos risques !

Suivant le règlement 175 sur l'entretien d'hiver des rues et trottoirs, le conseil municipal de Saint-Hyacinthe a déterminé par résolution, le 21 novembre dernier, les rues dont les trottoirs ne sont pas entretenus (en tout ou en partie) et sur lesquelles la neige peut être soufflée ou déposée sur les trottoirs et terrains privés.

Certains citoyens déblayant des parties de trottoir sur ces rues, face à leurs propriétés, il est à noter qu'ils le font à leurs risques. La ville ne peut être tenue responsable des dommages résultants d'un accident dont une personne peut être victime sur ces trottoirs, en raison de la neige ou de la glace.

Autre année désastreuse

La Raffinerie enregistre un déficit de 2,7 millions $

par Vianney Théberge

Ce que d'aucuns pressentaient depuis quelque temps, s'est confirmé publiquement : la Raffinerie de sucre du Québec, à Mont-Saint-Hilaire a terminé son exercice financier 1982-83, par un déficit encore plus imposant que celui de l'année dernière. C'est ce que révèle le rapport annuel de l'organisme qui vient d'être déposé.

Au 31 mars 1983, date de clôture de l'exercice, le déficit d'exploitation se chiffrait à 2,7 millions de dollars, soit quasi le double de l'année précédente qui atteignait à ce moment-là 1,4 millions de dollars.

Le poste des dépenses indique en effet un déboursé de l'ordre de 7,1 millions de dollars, alors que celui des revenus atteint à peine 4,4 millions de dollars.

C'est donc un écart de 61 pour cent qui sépare les deux colonnes.

De plus, lorsque l'on examine les chiffres de plus prêt, l'on se rend compte que le déficit est encore plus grand, puisqu'il importe de considérer aussi la contribution du gouvernement québécois au programme gouvernemental d'assurance-stabilisation qui s'élève à 4,6 millions de dollars.

Et ce n'est pas tout. Aux dépenses déjà connues, il faut ajouter la contribution de la Raffinerie de sucre à titre d'employeur au régime de retraite de ses employés et totalement assumée par le gouvernement, et non incluse dans les opérations.

M. André Marier, directeur de la Raffinerie, explique ces résultats peu reluisants par trois causes majeures : l'économie sucrière mondiale a connu un marasme suite à la chute des prix mondiaux occasionnée par le surplus des stocks, puis l'intervention du ministère canadien de l'Expansion économique régionale qui a obligé la Raffinerie à s'en tenir jusqu'en 1985 à la seule production de sucre semi-raffiné, et enfin la difficulté de la Raffinerie de s'imposer comme vendeur de sucre semi-raffiné, à l'avantage des quelques autres raffineurs canadiens.

On se rappelle que la Raffinerie recevait l'an dernier le feu vert du gouvernement pour se lancer avec sa marque de commerce "Marie Perle" dans le marché du sucre blanc raffiné.

Depuis le mois de juillet dernier, c'est pas moins de 12 000 tonnes de sucre ainsi raffiné qui ont quitté les États-Unis pour gagner le marché québécois.

Ce ne sera donc que sur le rapport de l'an prochain que l'on pourra voir si cette opération aura rapporté les fruits escomptés.

Pour ce qui est du résultat obtenu de cette année, il n'y a pas à se réjouir plus qu'il n'en faut. D'autant plus que les producteurs attendent la réponse du ministre de l'Agriculture, Jean Garon, suite à l'ultimatum que les producteurs lui lançaient en décembre et dont la date d'expiration est le premier février. Au moment d'aller sous presse, le ministre n'avait pas encore donné signe de vie, du moins d'une façon publique.

Et si le gouvernement refusait d'acquiescer aux demandes des producteurs, il y a lieu de croire que ce sera encore plus désastreux l'année prochaine, au chapitre des opérations.

Commission scolaire Val-Monts :

Demande d'admission pour septembre 84 Maternelle - primaire

Inscription obligatoire

Tous les élèves qui fréquenteront l'an prochain une école sous juridiction d'une commission scolaire doivent s'y inscrire avant le 1er mars 1984.

Élèves actuellement inscrits

À moins de changement prévu de la part des parents, tous les élèves de maternelle à 5e année qui fréquentent actuellement une école de la commission scolaire Val-Monts seront admis dans la même école pour l'année 1984-85.

Les parents n'ont pas à renouveler la demande d'admission.

Demande d'admission au primaire

Les élèves du primaire qui ne fréquentent pas actuellement une école de la commission scolaire Val-Monts, mais qui prévoient s'y inscrire pour septembre 1984, doivent faire une demande d'admission en s'adressant directement à l'école la plus près de leur domicile ou au Centre administratif, 2525 rue Crevier, Saint-Hyacinthe, tél. : (514) 773-6041 (demander les Services éducatifs). Le certificat de naissance ou l'extrait de baptême seront exigés au moment de la demande d'admission ainsi qu'un document officiel où est inscrit le code permanent de l'écolier (bulletin scolaire).

Demande d'admission à la maternelle

Tous les enfants, qui auront 5 ans avant le 1er octobre 1984 et qui fréquenteront pour la première fois la maternelle, devront se présenter, avec leurs parents, à l'école la plus près de leur domicile, entre le 13 et le 24 février 1984. Le certificat de naissance ou l'extrait de baptême de l'enfant sera exigé au moment de la demande d'admission.

Les parents qui seraient dans l'impossibilité de se rendre à l'école aux heures d'ouverture sont priés de communiquer avec l'école afin de prendre rendez-vous.

Les yeux plus grands que la panse...

par PB

La production de betterave sucrière est un atout important dans la région agricole de Saint-Hyacinthe et elle a encore sa place mais il faudra cesser d'avoir les yeux plus grands que la panse en matière de raffinage du sucre et faire face à la réalité.

Celui qui s'exprime de la sorte a déjà été membre du conseil d'administration de la raffinerie de Saint-Hilaire. Il s'agit de M. Marcel Ostiguy, maintenant député fédéral. Cette question de production sucrière l'intérese d'autant plus que si les installations sont dans le comté de Bernard Loiselle, la plupart des producteurs se retrouvent dans son comté de Saint-Hyacinthe-Bagot.

La question de l'agrandissement de la raffinerie et de ses capacités de production a été discutée longuement et selon M. Ostiguy, la solution du gouvernement provincial a été exagérée, entraînant des investissements considérables sans pour autant assurer le développement réel de la culture. Les objectifs de 600 000 tonnes sont au moins deux fois trop élevés et il faut prévoir que la raffinerie fonctionnera à perte tout le temps ou presque.

M. Ostiguy s'est dit indigné de constater que la Raffinerie, Soquia et le ministère de l'Agriculture du Québec, dans l'ordre du rôle qu'ils ont à jouer en la matière, exigent des producteurs le remboursement du paiement d'appoint payé par le fédéral pour 1981, et qui était supérieur à 5 $ la tonne, d'autant plus qu'alors l'assurance stabilisation des revenus n'était pas en fonction dans cette production. Il comprend la colère des producteurs qui ne veulent plus être manipulés et trouve incompréhensible tout le verbiage des dirigeants de la raffinerie et des autres institutions connexes qui veulent rendre le fédéral responsable des déficits encourus dans une opération hasardeuse à plus d'un titre.

Des fonds gouvernementaux pour les jeunes décrocheurs

Le gouvernement accordera, pour le prochain semestre, une aide financière spéciale aux jeunes de 18 ans et plus, bénéficiaire d'aide sociale et qui effectuent un retour aux études.

Le Conseil des ministres accorde à ces jeunes décrocheurs une allocation de retour aux études de 150$ par mois de fréquentation scolaire de janvier 1984 à juin 1984. Cette mesure double l'allocation financière accordée par l'aide sociale.

Les conditions d'admissibilité : être âgé d'au moins 18 ans, avoir bénéficié avant le 1er janvier 1984, de prestations d'aide sociale à titre de personne seule âgée de moins de 30 ans et apte au travail à titre de conjoint sans enfant, âgés de moins de 30 ans tous les deux et aptes au travail tous les jours.

Être inscrit, à temps complet, dans une école ou une classe pour décrocheurs, à l'intérieur des mécanismes pédagogiques prévus par les commissions scolaires, en vue de compléter ses études secondaires. Suivre assidûment les cours pendant le nombre d'heures prévu par la commission scolaire.

Actuellement, 3 500 jeunes fréquentent des écoles ou des classes spécialement organisées pour des "décrocheurs", dont 2 100 ont 18 ans et plus et bénéficient de l'aide sociale.

MÉTÉO

Le mois de février commence à peine et il est intéressant sans doute de savoir de quoi est fait un mois de février à Saint-Hyacinthe. Voici quelques statistiques, gracieuseté de Michel Morissette, responsable de la station météo de Saint-Hyacinthe. M. Morisette fournit d'ailleurs les prévisions quotidiennes à CKBS, tous les 20 minutes après l'heure, à 6 h 20, 7 h 20, 8 h 20, 16 h 20 et 17 h 20.

* * *

Les températures normales en début de mois sont de -7 et de -19. Mais il y a normalement réchauffement pour la fin du mois alors que la normale s'établit alors à -1 et -12 degrés Celsius.

La température la plus élevée enregistrée à Saint-Hyacinthe durant un mois de février fut de 16 Celsius, le 23 février 1981; la plus basse, -36 degrés, le 10 février 1951.

Les précipitations normales pour ce mois de l'année sont de 49 cm de neige et de 18 mm de pluie. Par contre, il est déjà tombé en février chez nous a) 157 cm de neige en 1893 et seulement 8 cm en 1941; b) 70 mm de pluie en 1981 et aucune précipitation de pluie en 1980.

Le maximum de précipitation pour une période de 24 heures : neige, 43,2 cm le 19 février 1972; pluie, 35,1 mm le 2 février 1983.

La normale d'ensoleillement est de 103 heures pour le mois et les journées allongent de 1 heure et 22 minutes, comme suit, 42 minutes le matin et 40 minutes en fin d'après-midi.

La Présentation :

Québec paiera 60 % des travaux pour la restauration de l'église

par PB

Les travaux effectués à l'église de La Présentation seront subventionnés dans une proportion de 60%, du moins selon les prévisions de dépenses à cette fin.

C'est le député de Verchères, M. Jean-Pierre Charbonneau, qui a fait part de la bonne nouvelle aux administarteurs de La Présentation en précisant toutefois que le coût total des travaux autorisés et admissibles s'élève à 8 400 $, la contribution gouvernementale ne devant pas excéder 5 040 $.

C'est dans le cadre de la politique financière du ministère des Affaires culturelles visant la conservation et la restauration du patrimoine québecois.

Le club Aramis de la région fonde de grands espoirs

Les dirigeants du club Aramis de Saint-Hyacinthe (conseil 22) semblent fonder de grands espoirs pour la prochaine année. En effet, le succès obtenu lors de l'initiation du 4 décembre dernier semble avoir ranimé ce club social de la région maskoutaine.

En novembre dernier, le club Aramis, par l'intermédiaire de M. Jacques Gauvin, responsable de l'initiation, lançait un appel tout à fait spécial aux membres du club, en les incitant à parrainer un candidat lors de la dite initiation.

Il appert que les Aramis de la région ont bien voulu relever le défi qui leur était lancé et qu'ils se sont retrouvés près de 300 à l'école Casavant, le dimanche 4 décembre dernier.

Ce succès fort attendu assure la survie immédiate du club. De plus, le dynamisme et la volonté démontrer par les nouveaux membres n'est pas sans réjouir les dirigeants et principalement leur président, M. Paul Hébert. Ce dernier profita de l'ocasion pour souligner que devant cette réussite, il est fort possible qu'un nouveau groupe de candidats soit initiés dès mars prochain.

D'ici là, les membres n'ayant pas eu l'opportunité de renouveller leurs cartes de 1984 pourront le faire, en communiquant avec M. Hébert au 796-5889. À cet effet, il ne faut pas oublier que le renouvellement de cartes constitue un devoir pour chacun des membres Aramis.

Bonjour amis skieurs,

Savez-vous qu'à tous les dimanches, nous sommes en moyenne 2 à 3 autobus pour aller skier. C'est bien évident, car aujourd'hui avec le prix de l'essence qui augmente toujours, les gens veulent bénéficier de rabais.

En plus, nous avons des chanteurs de choix chez Raminska. L'atmosphère y est des plus chaleureuse.

On s'amuse à Raminska. Venez nous rejoindre, on a hâte de vous connaître.

* * *

Excursion du dimanche 29 janvier 1984, Smuggler's Notch (U.S.A.), départ : 6 h 00 (en arrière de l'ancien Steinberg), transport de luxe, monte-pente inclus 25$. Réservation chez tous les marchands de sport (avant le vendredi 20 h 00).

* * *

Message à tous les skieurs alpin, en primeur, Raminska vous invite à Owl's Head, le dimanche 12 février 1984 à participer à ses compétitions "Free Style" (toute catégorie), remise de prix. Départ : 7 h 30. Nous souperons sur place, suivi d'une petite fête. Retour : 10 h 30 (environ) avec Raminska, on oublie pas ça. N'oubliez pas de réserver.

justice
ET FAITS DIVERS

Automobiles F.M.
560 rue Brunette Est Saint-Hyacinthe
LOCATION
à COURT et LONG TERME
Tél.: 773-9643, 464-5125
AUDI ©

Une première dans les annales judiciaires

Me Locas gagne une cause qui fera "jurisprudence"

par Vianney Théberge

Une première dans le monde judiciaire et qui origine de Saint-Hyacinthe.

Après avoir porté les faits devant la Cour d'appel du Québec, Me Gérald Locas a eu gain de cause et ce jugement, qui ne figure pas dans les annales judiciaires, trouvera ainsi sa place dorénavant dans la jurisprudence.

Alors qu'il défendait, au printemps dernier, un client accusé de vol par effraction dans un magasin de la rue des Cascades, à Saint-Hyacinthe, Me Gérald Locas s'est retrouvé sur la liste des témoins à comparaître à la barre.

Me Yves Morier, le procureur de la Couronne, voulait le questionner en rapport avec certaines déclarations que son client lui aurait fait peu après son arrestation par les policiers.

Me Locas s'est vivement objecté à cette procédure, alléguant qu'il était la continuation de la personne juridique de son client, et que, lié par le secret professionnel, il ne pourrait répondre en toute liberté aux questions de la Couronne; et même il ne concevait pas qu'une telle démarche puisse être acceptée et que sûrement la loi l'interdisait.

Embarrassé, le juge Denis Robert a demandé un temps d'arrêt, et avec les parties, il a consulté les écrits, de même que la jurisprudence; il n'y trouva rien.

De retour à son fauteuil, le juge a alors acquiescé à la demande de la Couronne, et Me Locas a dû quitter sa cause (comme l'exige la loi), et la confier, de but en blanc, à un collègue, Me Gaétan Desnoyers. Le client devait recevoir par la suite un verdict de culpabilité.

Me Locas porta l'incident qu'il qualifie de majeur, devant la Cour d'appel du Québec, composé de trois juges qui ont fait venir, en décembre, les parties pour les entendre.

Mercredi dernier, Me Locas recevait la réponse. Ni la Couronne, ni le juge ne peuvent contraindre un avocat de la Défense de comparaître à la barre pour témoigner contre son client.

"Ce serait trop facile, d'ajouter Me Locas; il suffirait qu'un avocat de la Couronne n'aime pas la façon de plaider de la Défense, pour le citer à la barre; l'avocat serait ainsi écarté automatiquement du dossier."

Ce jugement rendu par la Cour d'appel, selon Me Locas, est une première au Québec. D'autres avocats se feront un plaisir de s'y référer pour des cas analogues. "À moins que la cause ne soit portée à un degré supérieur :devant la Cour suprême", de conclure Me Locas, heureux de ce jugement.

À la pointe du couteau :

Un voleur fait main basse sur 30 000 $ de bijoux

par PB

Menacé et ligoté, le propriétaire de la Bijouterie Importation d'Italie, située au 2060 de la rue des Cascades, à Saint-Hyacinthe, a assité impuissant au vol évalué à près de 30 000 $, surtout des bijoux en or, commis le vendredi après-midi 27 janvier, peu après 13 heures, par un individu seul qui a pris la fuite sans attirer l'attention de qui que ce soit.

Selon les policiers chargés de l'enquête, l'individu en question s'était présenté chez le bijoutier au cours de l'avant-midi dans le but de laisser une montre en réparation. Mais il semble bien qu'il venait alors vérifier les allées et venues du propriétaire et d'autres détails avant de commettre son forfait.

Au début de l'après-midi, l'inconnu est revenu à la bijouterie et sans éveiller la suspicion du propriétaire, il aurait réussi à s'approcher suffisamment de l'arrière de la boutique où, tout à coup, il a placé un couteau sur la gorge du malheureux commerçant avant de le ligoter et de s'enfuir en ayant pris soin de prendre le contenu du coffre-fort.

C'est de peine et de misère que le propriétaire a réussi à se traîner jusqu'à la porte du magasin pour demander du secours. Mais à l'arrivée des policiers, c'était le mystère le plus complet au sujet du voleur, du chemin qu'il a pu emprunter et s'il était ou non en véhicule. Faisant preuve d'un grand sang froid, il s'est enfui comme si de rien n'était.

Même si l'enquête poursuit son cours, le lieutenant Bilodeau de la Sûreté municipale ne se fait pas d'illusion sur les résultats qui pourraient être obtenus à moins d'un coup de chance inoui. En effet, il semble bien que le voleur n'en soit pas à ses débuts et ce qui plus est, la qualité de la marchandise volée permet une transformation rapide en lingots d'or, détruisant du même coup toute possibilité de retracer le coupable.

Selon le lieutenant Bilodeau, c'est là une façon de procéder qui se développe alors que les bijoux en or sont transformés en lingots qui ne peuvent être reliés au crime. Différentes pistes sont suivies et on espère qu'une d'elles mènera au bandit qui a commis ce crime.

Carl Dyotte doit répondre à une accusation de meurtre

par Vianney Théberge

Il y a eu rebondissement mercredi dernier au Palais de Justice de Saint-Hyacinthe, concernant l'affaire du jeune Patrick Gibb, décédé dans des circonstances étranges.

En effet, alors que tout le monde attendait l'enquête du coroner Me Gérald Locas,fixée au jeudi 26 janvier, la veille la nouvelle était lancée à l'effet que le procureur de la Couronne retirait le dossier des mains du coroner, pour porter immédiatement une accusation contre Carl Dyotte, principal témoin du meurtre.

Comme le soulignait au journal Me Locas, le procureur de la Couronne a tous les pouvoirs en matière juridique et peut retirer en tout temps le dossier entre les mains d'un coroner, s'il juge que la cause est suffisamment avancée et connue.

C'est ainsi que Me Pierre Beaudet, procureur de la Couronne, a porté devant le juge Michel Dumaine, une accusation de meurtre au deuxième degré contre Carl Dyotte, et a demandé de fixer au mercredi premier février son enquête préliminaire, le tout en accord avec Me Diane Poirier,l'avocat de la Défense.

De plus, la Couronne demandait que l'accusé soit détenu jusqu'à sa comparution devant le juge jeudi.

Lors de cette enquête, des témoins devraient être entendus, et si l'accusation est maintenue, Carl Dyotte sera cité à son procès, devant juge et jury.

Comme le rôle des Assises criminelles a été dressé seulement la semaine dernière, cela devrait être porté à celui du 13 avril prochain.

En cour municipale

Douze personnes devront débourser entre 85 et 145 dollars, amendes imposées en Cour Municipale le 19 janvier dernier, pour des infractions de vitesse indue. Deux autres devront verser 100 dollars chacun pour dépassement interdit.

Au nombre des autres amendes, il faut en noter 2 de 75$ pour feu rouge; 5 de 50$ pour omission d'arrêt; 6 amendes allant de 35 à 60$ pour avoir troublé la paix avec un véhicule routier; une amende de 40$ pour un virage à gauche interdit; 4 amendes entre 10 et 20$ pour divers stationnements interdits, et 7 amendes de 5$ pour des parcomètres expirés.

Pour avoir troublé la paix publique, trois personnes ont été condamnées à des amendes de 25$

Nouvelles brèves

Vols à l'encan

La journée de vendredi dernier aura été marquée de deux vols aux Encans Fontaine, à Saint-Théodore. Premièrement, un poney a disparu; par la suite, une camionnette Chevrolet a aussi pris la poudre d'escampette. Malgré tout, il semblerait que les deux vols ne sont pas reliés entre eux. Le véhicule a une valeur de 3 000 $, le cheval, 75 $.

Les motoneiges disparaissent

Avec l'hiver et ses charmes, les habitudes de vol changent. Ainsi, la dernière fin de semaine a démontré qu'une véritable épidémie de vols de motoneige avait lieu dans la région. Il faudrait donc que les propriétaires de ce genre de véhicule fasse attention et redoublent de prudence. Car les vols, ça n'arrive pas toujours aux autres...

Des manteaux de fourrure

En l'espace de quelques jours, deux vols de manteaux de fourrure, l'un chez St-Hubert et l'autre aux Trois trèfles, ont été rapportés. Il semble bien que ces vols ont été commis par des spécialistes qui ont traversé la région puisque les corps policiers environnants ont rapporté des plaintes identiques. On recommande la prudence dans les endroits publics.

Une même méthode

De jeudi à vendredi derniers, pas moins de cinq vols par effraction ont été signalés. Trois ont été effectués au 2960 du boulevard Laframboise et dans les environs. Les voleurs étaient à la recherche d'argent puisqu'ils n'auraient rien pris d'autre. C'est un autre groupe toutefois qui s'est livré à deux cambriolages, au 17420 Lussier et au 17350 Charron. Dans le premier cas, un ordinateur évalué à 1 000 $ a été volé et dans l'autre, un système de son et un four micro-ondes. Une commande spéciale à remplir de la part des voleurs?

Un coin plus difficile

Les policiers de Saint-Hyacinthe se promettent bien d'ouvrir l'oeil de façon bien particulière dans le secteur du centre d'achat et des autres centres qui s'y trouvent. En effet, durant la fin de semaine, il semble que c'est un coin de plus en plus difficile et de nombreux méfaits ont été rapportés dans ce secteur au cours du dernier week-end. Il semble bien que la présence de grosses foules et de parcs de stationnement bien remplis attirent une rapace indésirable.

La Sûreté du Québec a dévoilé son nouveau sigle qui comporte maintenant la devise "Service, intégrité, justice". Cette devise, exprimant les devoirs et les responsabilités de ce corps policier, accompagnera à partir de maintenant l'écusson de la SQ dans toute publication de l'organisme.

Le gouvernement donne suite aux recommandations de la Commission Charbonneau

Le projet de "Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse" s'inspire des mêmes principes qui ont présidé à l'élaboration de la Loi sur la protection de la jeunesse en 1977 et en vigueur le 15 janvier 1979.

Comme toute loi nouvelle, la Loi sur la protection de la jeunesse a connu certaines difficultés lors de son application. Le projet de loi 60 déposé à l'Assemblée nationale par le ministre des Affaires Sociales, M. Pierre-Marc Johnson, propose, pour pallier à ces difficultés, des amendements inspirés de nombreuses consultations et qui reprennent l'essentiel des recommandations de la Commission parlementaire spéciale sur le Protection de la jeunesse (Commission Charbonneau) notamment au chapitre de la responsabilité des parents et des enfants.

Le projet de loi 60 répond aussi aux conditions juridiques nouvelles créées par l'adoption de la Loi fédérale sur les jeunes contrevenants et par de récentes décisions de la Cour Suprême qui restreignent le droit des provinces de légiférer en matière de poursuite criminelle.

Le projet de loi 60 établit une distinction entre les modes d'intervention applicables en matière de délinquance et de protection. Le volet "protection" sera bonifié d'une série d'amendements visant à affirmer plus clairement la responsabilité des parents, à tenir compte non seulement des droits mais aussi de l'intérêt de l'enfant, et à affirmer l'importance de la prévention et de la participation de la communauté au règlement des problèmes des enfants en difficulté.

Le volet "délinquance" doit être retiré de la loi elle-même afin d'éliminer la possibilité de contestation sur le plan constitutionnel mise en lumière par deux décisions récentes de la Cour Suprême qui concluent que les législatures provinciales ne peuvent légiférer en matière de poursuites criminelles. Cependant, des mesures de concordance (législatives et administratives) avec la nouvelle Loi fédérale sur les jeunes contrevenants, elle-même inspirée du modèle de la Loi québécoise sur la protection de la jeunesse, permettront de maintenir l'essentiel des orientations du Québec en ce domaine.

D'autres mesures viennent alléger le cheminement des dossiers concernant les infractions aux lois et règlements du Québec, qui seront traités par le Tribunal de la jeunesse selon la Loi des poursuites sommaires.

Enfin, le projet de loi 60 précise les responsabilités exclusives des directeurs de Protection de la jeunesse en certaines matières et modifie les responsabilités du Comité de la Protection de la jeunesse.

SI VOUS CHERCHEZ UN ACHETEUR.
Les annonces classées 773-6028

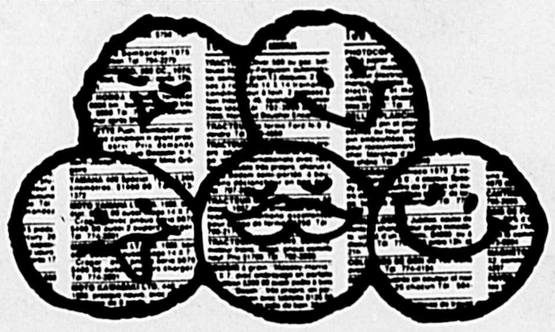

DERNIÈRE PHASE (IV)
Achetez avant le 15 juillet 1984
CORVÉE HABITATION
UN PROGRAMME QUÉBÉCOIS
et profitez des avantages de la phase IV
• Un taux de 9½ % pendant 3 ans
• Une subvention de capital de 1 000$
• Divers avantages additionnels
Partout au Québec, on s'emploie à la relance.
Informations:
1-800-463-4315 sans frais
Québec: 643-7676

Gymnethon 1983

Le lundi 12 décembre dernier se tenait la remise des prix du gymnethon 1983. Regroupés dans l'auditorium de la polyvalente de Saint-Hyacinthe, les gymnastes et leurs parents ont assisté à une excellente performance du groupe des Lobers en première partie, suivi de la remise des écussons, médailles, trophées et cadeaux.

Ont été honorés sur le plan des performances physiques :
Dominique Angers, Nathalie Gaucher, Stéphane Gadbois, Mélanie Massé, François Rainville, Pierre Boies, Mike White, Richard Beauregard, Éric Archambault, Isabelle Fontaine, Frédéric Cusson, Mélanie Gaudrault, Éric Courchesne.

Sous la présidence d'honneur du président fondateur des Voltigeurs, Dr J.M. Larivée, cette soirée, malgré le mauvais temps, fut des plus réussies.
Ont participé à la remise et à l'organisation :
Dr J.M. Larivée, président d'honneur ;
M. Claude Henry, représentant des Breuvages R. Ayotte Ltée ;
M. Sylvain Rainville, directeur technique ;
Mme Mariette Gagnon, membre directeur du Conseil d'administration ;
M. Richard Beauregard, sonorisation ;
M. Serge Chagnon, animateur de la soirée :

Les gymnastes du groupe des Lobers pour le spectacle et ceux qui ont aidé au spectacle et à l'installation ;
Mme Thérèse Dupuis, photographie.

Ont remporté des prix pour le magnifique travail de sollicitation accompli en étant les meilleurs de leur groupe :
Laurie Legendre, Jennie Baillargeon, Mélanie Massé, Mylène Paquette, Isabelle Therrien, Caroline Gagnon, Mike White, Josiane Girouard, Stéphane Dupuis.

Chacun de ces gymnastes a reçu un prix offert par les Breuvages R. Ayotte Ltée, embouteilleur de 7-Up pour la région. M. Claude Henry, directeur de la promotion a remis les prix aux gagnants.

Les groupes champions qui se sont mérités les trophées à défendre :
1er groupe- Saint-Jean-Baptiste ;
2e groupe- Saint-Damase ;
3e groupe- Saint-Louis.

Grâce à leurs excellentes moyennes, les gymnastes de ces groupes pourront savourer leur victoire en gardant le trophée chez eux quelques temps. Les trois trophées sont un hommage du Dr J.M. Larivée.

Le groupe de Saint-Jean-Baptiste, gagnant de la première place. De gauche à droite : Isabelle Gaucher, Nathalie Francoeur, Cathy Bonneau, Nancy Leclerc, Marie-Andrée Leclerc, Dr J.-M. Larivée, Claude Henry, directeur des ventes, Breuvages R. Ayotte Ltée.

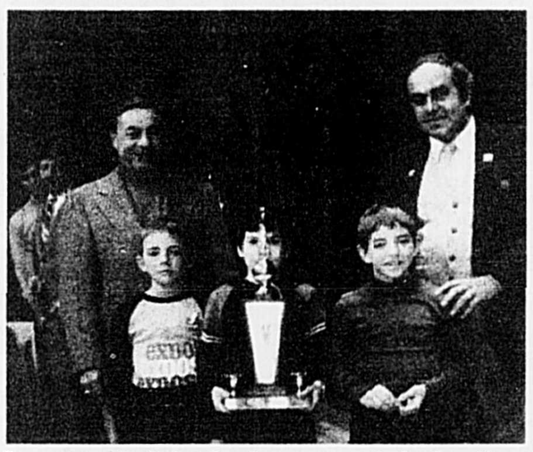

Le groupe de Saint-Louis, gagnant de la deuxième place. De gauche à droite : Benjamin Lefebvre, Sylvain Dumais, Jérémie Lefebvre, Dr J.-M. Larivée et Claude Henry.

Le groupe de Saint-Damase, gagnant de la troisième place. Pour leur remettre le trophée, M. Claude Henry et Dr J.-M. Larivée.

Eckankar

Eckankar vous invite à une soirée d'information publique à l'école Fadette, au 2250, ave Mailhot, Saint-Hyacinthe, le mercredi 8 février à 19 h 30. L'entrée est libre. Pour plus d'information, téléphonez à 774-3466 (message enregistré).

On est plein d'énergie

SERVICE DE REMBOURSEMENT D'IMPÔT H&R BLOCK

LA SOLUTION POUR ENCAISSER RAPIDEMENT VOTRE RETOUR D'IMPÔT.

Vous pouvez encaisser rapidement votre retour d'impôt, grâce au nouveau service de remboursement Argent comptant de H & R Block. Si vous êtes admissible nos spécialistes prépareront sans frais votre déclaration d'impôt fédéral et vous remettrons 85% de votre retour d'impôt, et ce généralement en moins de deux jours ouvrables.

Si vous voulez une déclaration d'impôt précise et un retour d'impôt vite remboursé, optez pour la solution Block.

ARGENT COMPTANT

Service offert aux bureaux H & R Block qui affichent le symbole Argent comptant.

La solution H&R BLOCK pour votre impôt

YVES MEUNIER, CONCESSIONNAIRE
2605, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe
Tél.: 773-4711
Heures d'ouverture:
Lundi au vendredi 9h à 21h
Samedi 9h à 17h
Rendez-vous sur demande ©

TRUST GÉNÉRAL

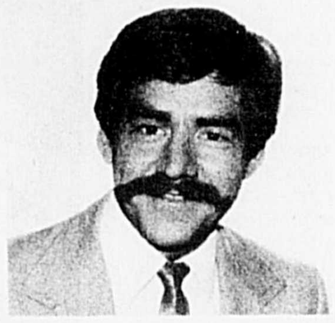

Le directeur de la succursale de Saint-Hyacinthe du TRUST GÉNÉRAL - Le Maître Courtier tient à souligner la performance et l'excellent travail de M. Jean-Guy Bluteau qui s'est classé le meilleur agent vendeur pour le mois de décembre 1983 à sa succursale. Nous le félicitons.

773-2223 ou 774-2586
COURTIER

SECRÉTAIRE PROFESSIONNELLE ?

SECONDAIRE IV

SECONDAIRE V

POURQUOI PAS ?

Si tu as terminé un secondaire III, IV ou V, si tu veux devenir une secrétaire professionnelle,

L'École Commerciale Lussier de Saint-Hyacinthe t'offre :

- 50 ans d'expérience en secrétariat
- Un cours complet régulier ou intensif pour garçons et filles
- Des cours spécialisés en bureautique et comptabilité
- Une intégration au marché du travail
- Possibilité de bourses
- Accessibilité au transport scolaire
- Vie étudiante active
- Diplôme du Ministère de l'Éducation du Québec

ECL
ECOLE COMMERCIALE LUSSIER INC.
1090, ave Pratte Saint-Hyacinthe
Tél. : 1-(514) 774-6611

Payez-vous trop d'impôt?

Nous pouvons vous faire un REER taillé sur mesure.

Pierre Piché
773-5983

René Laliberté
773-1020

Nous prenons le temps.

Investors
CENTRE DE PLANIFICATION FINANCIÈRE POUR LES PARTICULIERS

Armoire mélamine de MKS disponible en 3 couleurs, blanc, amande, gris

Profitez de nos spéciaux
- Escompte de 30% sur produit MKS et MULTIPLEX
- Escompte de 40% sur produit CAYOUETTE

Prix de détail $3 827
Escompte 30% 1 148
$2678
Exclus comptoir, taxe et installation

À notre salle de montre, vous pourrez admirer tous nos différents modèles (bois et moderne). Si vous désirez que vos armoires soient installées, elles le seront, et ce, par Menuiserie Potvin, une firme maskoutaine dynamique et apte à faire face aux exigences d'une pose professionnelle.

Venez voir notre nouvelle gamme de moderne MTL
(mélamine, stratifié, duropal, hi-gloss, post-forme, jute)
à partir de $2 671.

N'hésitez pas à nous contacter, nos soumissions sont encore gratuites
Lundi à mercredi 9 h 00 à 18 h 00
Jeudi et vendredi 9 h 00 à 21 h 00
Samedi 10 h 00 à 15 h 00
(pour visiter seulement aucun vendeur)

Exigez "Cayouette", la distinction à prix abordable

MEMBRE QUISI-PRO les professionnels de la cuisine

JB CAYOUETTE LTÉE CUISINES GROS & DÉTAIL
750, boul. Casavant, Place Casavant
Saint-Hyacinthe, J2S 7S3 773-1343

AVIS

Pour toutes les personnes qui ont des problèmes auditifs, veuillez prendre note que le bureau de Gérard Lessard, audioprothésiste, se situe maintenant au Centre Médical

2780, rue Raymond, bur. 18
Tous les jours de 9 h 00 à 16 h 00
Inf. : 774-0234

LE 25ième RADIOTHON RICHELIEU
VENDREDI 23 MARS

À compter de 18 heures sur les ondes de CKBS et diffusé au canal 4 du cable communautaire.

Le tout se déroulera aux Galeries Saint-Hyacinthe,
3200, boul.Laframboise.

Il y aura un programme d'artistes pour vous divertir, profitez-en pour venir les applaudir et pour faire vos dons. ©

La grande soirée organisée par le Club de chasse et pêche Maska, le vendredi 27 janvier, a connu un succès sans précédent alors que selon certaines inforamtions, plus de 600 personnes assistèrent à l'événement tandis qu'au moins deux cents autres ne purent se procurer des billets d'admission. Au cours de la soirée, plusieurs prix de présence furent attribués. Les principaux gagnants apparaissent sur la photo, dans l'ordre habituel, Jacques Daudelin, qui participera au groupe des gagnants locaux (au nombre d'une cinquantaine) parmi lesquels seize voyages de chasse ou pêche seront tirés au sort plus tard au cours du printemps, Gérard Lajoie, récipiendaire du prix Sports-Experts, Gilles Barré, qui a reçu 200 $ en argent de Breck's, M. Yvan Larivée, agent distributeur O'Keefe pour la région, Mme Lucile Potvin, gagnante d'un moteur "Mariner", et Roger Robert, présidnet du club.

De nouveaux produits pour la Cidrerie du Québec

Après le succès obtenu à son dernier lancement, la Cidrerie du Québec Ltée est en voie de devenir le plus important fabriquant de vin au Québec via sa filiale "Les Vignobles Chantecler Ltée". Et mettra sur le marché une gamme de nouveaux produits dans le but de poursuivre la lancée. Ces produits sont en tout ou en partie fabriqués et / ou embouteillés dans la région.

Selon les responsables de l'entreprise, des produits comme le Rossini rouge et le Kastle Wien blanc sont l'objet d'une demande exceptionnelle de la part des consommateurs.

Pour eux, dans les apéros, le Bellini demeure la vedette de l'heure, loin devant ses compétiteurs. Une campagne publicitaire intensive est actuellement en cours pour le promotion du nouveau Bellini moitié-moitié, le dernier-né des apéros Bellini.

Loin de dormir sur ces succès, deux nouveaux vins et deux cidres viennent d'être lancés sur le marché. L'optimisme est à son comble et avec raison.

Deux vins sont concernés. Le premier, la "Cuvée des Tourelles", est un vin importé de France. Ce vin rouge sec accompagne à merveille les gibiers et les viandes rôties. C'est un vin corsé, au bouquet agréable et flatteur.

Le second, "Plaisir d'amour", est un vin rouge sec de qualité qui a remporté trois grands prix d'excellence aux Sélections Mondiales 1983, tenues lors du dernier Salon International des Vins et Spiritueux de Montréal.

Le "Plaisir d'amour" a été considéré par les juges comme le meilleur vin canadien de sa catégorie et un des meilleurs vins rouges de table vendus au Québec.

Deux nouveaux cidres ont aussi faits leur apparition. Le premier, le "Punchgria" est une boisson tout à fait originale de type Sangria qui saura égayer toutes les soirées. À servir seul, bien glacé, ou mélanger à des jus de fruits dans un bol à punch.

Le second, le "Saint-Moritz doré", un apéro à la française, léger, à prendre sur glace. Il n'y a aucune comparaison possible entre un apéro doré et un blanc. Le "Saint-Moritz doré" est le seul apéro doré vendu en épicerie.

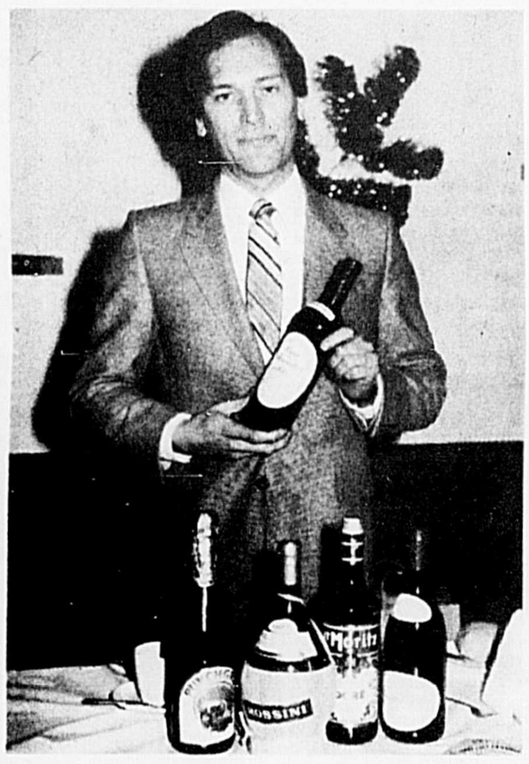

Le directeur de la mise en marché de la société "Les Vignobles Chantecler Ltée", M. Alain Lecours, exhibe avec fierté les nouveaux vins et cidres mis sur le marché par sa compagnie et par la Cidrerie du Québec.

Concours international des jeunes

"La santé" : le thème de la sixième édition

par Vianney Théberge

Le Mouvement Desjardins relance cette année encore le concours international des jeunes, avec le thème : "La santé".

Cette sixième édition du concours se déroulera du premier au 29 février 1984.

Destiné à tous les élèves inscrits aux écoles élémentaires et secondaires, il veut à nouveau stimuler la créativité et la capacité d'expression chez ces jeunes.

Les responsables de l'activité à la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska, sont convaincus que plus de 35 000 participants présenteront des travaux dans l'une ou l'autre des catégories.

Il est bon de rappeler que les élèves du préscolaire et de l'élémentaire doivent réaliser un dessin, alors que ceux du secondaire ont l'option d'un texte ou d'un dessin.

Et les participants auront droit à différents prix, tant au niveau du mérite qu'à celui de la participation.

Prix de classe et prix régional

Sur le plan de la région, 1 700 élèves mériteront le prix de classe qui consiste en une médaille au symbole du concours. De ce nombre, 200 verront leurs travaux primés au niveau régional et remporteront un trophée.

Prix provinciaux

Le territoire de la Fédération de Richelieu-Yamaska présentera pour sa part 24 gagnants au niveau provincial : 18 gagnants au préscolaire et élémentaire, et 6 au secondaire.

Les gagnants provinciaux quant à eux mériteront des équipements de camping, des séjours dans un Centre de plain air, des séjours à la rencontre des Grands Voiliers à Québec.

Prix nationaux

Les gagnants nationaux de chaque catégorie remporteront différents prix. De plus, ceux de la catégorie "travail collectif"(un groupe de trois élèves de niveau secondaire V) gagneront une bourse de 1 000$ chacun.

Prix international

Sur le plan international, les représentants du Québec se joindront aux gagnants des onze autres pays participants, pour un séjour de deux semaines en Suisse.

Prix de participation

Pour le concours 1984, une attention particulière fut portée à la participation.

En effet, pour la première fois, une catégorie est ajoutée à la liste : des "prix de participation". Selon les niveaux, des prix seront ainsi distribués au hasard parmi tous les participants.

Au préscolaire et le premier cycle de l'élémentaire, il s'agit de billets pour une journée familiale à la Ronde de Terre des Hommes.

Au deuxième cycle de l'élémentaire, des billets pour une partie des Expos, à Montréal.

Au secondaire, un séjour à Canada's Wonderland, de Toronto; le voyage s'effectuera par train.

Un appui important

Les activités de proclamation dans le territoire de la Fédération sont prévues pour la mi-avril.

Comme le soulignait de plus M. Claude Marchesseault, le responsable du dossier à la Fédération, le concours est rendu possible grâce à l'appui du monde de l'enseignement.

Le 6e Bataillon cherche de nouveaux volontaires

Le 6e Bataillon, Royal 22e Régiment est en plein recrutement. Depuis le début de janvier, des membres de la compagnie A de Saint-Hyacinthe circulent dans les écoles pour placer des annonces à l'intention des jeunes, de 17 à 24 ans, qui sont en bonne forme physique, pour les inviter à s'enrôler avec la Milice.

La Milice offre à ces jeunes un entrainement militaire de base à temps partiel durant l'année scolaire ainsi que l'opportunité d'un entrainement spécialisé à temps plein pendant l'été, soit de 6 à 8 semaines consécutives.

Le Major Michel Drouin invite tous les jeunes, étudiants ou travailleurs, qui seraient intéressés à s'enrôler de communiquer avec la compagnie A avant le 11 février 1984 au numéro 774-6421 ou en se présentant au Manège Militaire les lundi ou mardi soir antre 19 h et 22 h.

La maison R-2000 peut vous permettre d'économiser jusqu'à 80 % de vos coûts d'énergie.

Confort—Valeur sûre—Très haut rendement énergétique

Le gouvernement du Canada, l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ) et l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain (ACHDU) ont mis au point une nouvelle habitation à haut rendement énergétique: la maison R-2000. De coût abordable, ces résidences familiales tout confort ont été conçues de façon à réduire d'environ 80 % les frais d'énergie.

La maison R-2000 comporte des dispositifs d'économie d'énergie qui seront probablement encore utilisés en l'an 2000. Il en coûte moins de 200 $ par année pour chauffer un bon nombre de ces maisons.

Renseignez-vous sur les techniques de construction et les matériaux utilisés dans ces maisons; vous verrez comment elles peuvent représenter pour vous le confort, des économies d'énergie et une valeur sûre pour l'avenir.

Voyez la maison R-2000—La maison de l'an 2000

R-2000
LA MAISON À HAUT RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE

Pour une plus ample information sur les maisons R-2000, il suffit de communiquer avec le:
Bureau des économies d'énergie et des énergies renouvelables
à Montréal, au numéro **(514) 283-5632** ou,
ailleurs au Québec, en composant sans frais le numéro **1-800-361-8025**

Energie Mines et Ressources Canada / Energy Mines and Resources Canada — Canada

Partout au Québec, on s'emploie à la relance.

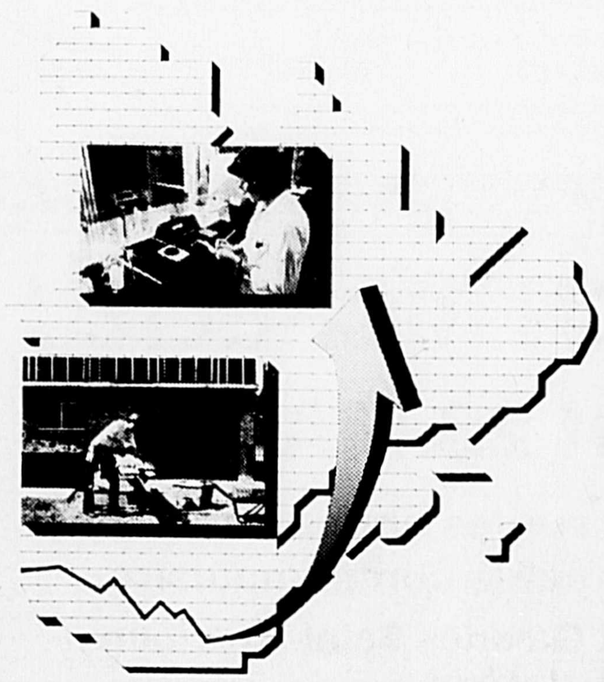

La collaboration du gouvernement avec divers intervenants socio-économiques en vue de mettre sur pied des projets générateurs d'emplois s'est révélée un facteur important pour stimuler l'économie du Québec.

Grâce aux programmes gouvernementaux de création d'emplois, près de 40 000 personnes ont obtenu un emploi permanent au cours des 18 derniers mois, soit au plus fort de la crise économique.

En plus de maintenir et de développer des mesures d'aide au financement des entreprises, le gouvernement entend intensifier son action au plan qualitatif:

- par des programmes de formation et d'apprentissage en industrie;
- par des programmes de travaux communautaires et de partage de travail fondés sur le volontariat.

Le Québec mise aussi sur l'avenir avec une main-d'œuvre active, compétente et capable d'innovation. Le gouvernement entend tout mettre en œuvre pour permettre au maximum de personnes aptes au travail de développer leur compétence et d'occuper des emplois à la mesure de leurs aspirations et de leur capacité.

Une main-d'œuvre active et compétente pour relever le défi.

Québec

Main-d'œuvre et Sécurité du revenu

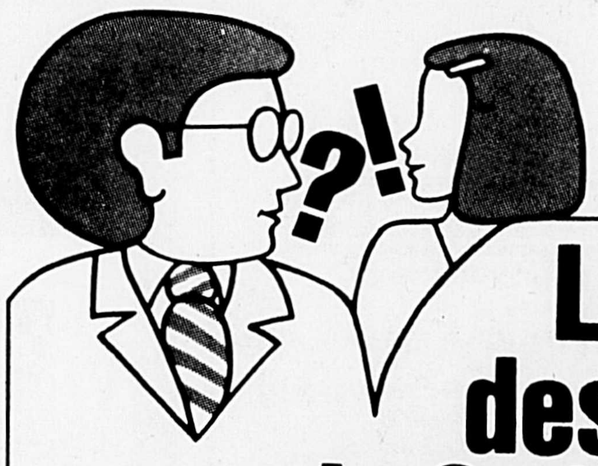

La Régie des rentes du Québec vous invite à venir poser des questions à son représentant. Si vous voulez des renseignements sur les prestations payables au décès, les prestations payables en cas d'invalidité, la rente de retraite, les régimes supplémentaires de rentes (fonds de pension), et les allocations familiales du Québec dont l'allocation supplémentaire pour l'enfant handicapé, venez nous rencontrer.

Où?
CAISSE POPULAIRE BOURG-JOLI
2121, rue Ste-Anne
Saint-Hyacinthe, QC
Tél.: 773-7421
CAISSE POPULAIRE ST-HYACINTHE
1697, rue Girouard ouest
Saint-Hyacinthe, QC

Quand?

Régie des rentes du Québec

Le ministre de l'Environnement M. Adrien Ouellette, de passage à l'hôtel de ville de Saint-Césaire, a signé le protocole d'entente concernant l'assainissement des eaux usées sur le territoire des paroisses de Rougemont, Saint-Michel de Rougemont, Saint-Césaire ville et paroisse, aussi nous l'apercevons au moment de la signature en compagnie de (à gauche) Jacques Beauséjour député d'Iberville, au centre le ministre Ouellette à droite Jean-Yves Babin, d.g. de la Société Québécoise d'assainissement des eaux. Debout les maires concernés : messieurs Claude Létourneau, paroisse Saint-Césaire, Gérard Paquette, paroisse Saint-Michel de Rougemont, Carol Wagner, maire de la ville de Saint-Césaire et Guy Frégeau, maire du village de Rougemont. Photo Anita D. Paquette.

Le ministre Adrien Ouellette, a également rencontré Frimousse la mascotte des Jeux d'Hiver du Québec, celle-ci lui a remis un macaron rappelant que les jeux se tiendront du 9 au 19 février à Saint-Césaire, ville hôtesse des Jeux. M. Ouellette a également signé le Livre d'or de la ville. Photo Anita D. Paquette.

Tous ceux qui auront encouragé nos cinq duchesses (de gauche à droite) Chantal Beaudoin, Johanne Desautels, Nathalie Langelier, Sylvie Ledoux et Linda Tétreault en achetant des billets au prix de 1$ ou 5$ pour un livret de 6 pourront assister au tirage des prix suivants : 1er prix : 2 billets d'avion pour Miami (valeur 500$); 2e prix : four micro-ondes (valeur 500$); 3e prix : ensemble de valises (valeur 200$). Diverses activités sportives auront lieu à chaque soir. Pour de plus amples informations, communiquer avec les membres du Club Optimiste Sainte-Rosalie. Encourageons nos duchesses, la réussite du carnaval en dépend.

Carnaval d'hiver à Sainte-Rosalie !

Le Club Optimiste de Sainte-Rosalie vous invite à son premier carnaval d'hiver. Voici les principaux événements qui se dérouleront durant la semaine du 12 au 18 février 1984.

Dimanche 12 février

9 h 00 à 13 h 00 : déjeuner aux fèves au lard (3$), salle paroissiale.

13 h 00 : partie de ballon balai CKBS.

16 h 00 : couronnement de la reine, pavillon Gérard Côté.

Vendredi 17 février

19 h 00 : concours de brouettes.

Samedi 18 février

9 h 30 : film pour enfant, gymnase de l'école, entrée gratuite

10 h 00 : concours chain saw, Brasserie Du Foyer, Sainte-Rosalie, participants: 2$.

20 h 30 : soirée dansante (Orchestre Sélect), Domaine de l'Érable 3,50$.

Activités au CLSC du Richelieu

Les causeries du lundi

Le Centre d'Accueil de Rouville, en collaboration avec le CLSC du Richelieu organise pour les personnes âgées de la région "Les causeries du lundi". Cette activité se veut un lieu de discussion où les participants et les animateurs causeront, dans une atmosphère amicale, de sujets plutôt divertissants quoique parfois informatifs. Le sujet pour le mois de février sera "Les naissances".

Horaire des rencontres : le lundi 13 février à 14 h, résidence de Saint-Joseph à Chambly, lundi 20 février à 14 h, résidence Sainte-Croix à Marieville, lundi 5 mars à 14 h, résidence Val-Joli à Saint-Césaire.

L'enfant d'âge préscolaire

Tu es parent d'un enfant de 1 à 5 ans et tu voudrais en savoir davantage sur son développement. Les sujets abordés sont : la propreté, le jeu, la discipline, le coucher, le langage, etc...Les rencontres débuteront le jeudi 2 février, 9 h à Richelieu. Garderie sur place. Renseignements ou inscription : Louisette Bélanger.

Carrefour d'information jeunesse

Carrefour d'information jeunesse s'adresse aux 12-19 ans et se déroule tous les jeudis, de 16 h à 20 h, au CLSC à Richelieu. Renseignements : Andrée Bolduc.

Cig-Arrêtons

Cig-Arrêtons est une série de rencontres qui s'adresse aux fumeurs désirant cesser de fumer. Le tout débutera lundi, 6 février à 19 h 30 au CLSC à Richelieu. Inscription : Dr Jean Blouin.

Services en périnatalité

Les services en périnatalité assurés par le CLSC sont les suivants :
- rencontres pré et postnatales à Richelieu
- rencontres prénatales à Saint-Césaire
- rencontres prénatales II, à Richelieu (aux mamans en attente du 2e enfant)

Vous pouvez vous inscrire à ces activités en communiquant avec le service de périnatalité.

Petite enfance

L'association "Petite enfance" s'adresse aux parents d'enfants entre 0 et 5 ans. Dans le cadre de leurs activités, ce groupe organise des rencontres d'information. La prochaine rencontre se déroulera mardi, 7 février 9 h 30 au CLSC à Richelieu. Le sujet sera "Mon accouchement, une expérience à revivre". Invitée : Ghyslaine Bois, infirmière. Garderie disponible. Renseignements : Andrée Bolduc.

Préparer sa retraite

Programme qui débutera au mois de mars à Richelieu, Saint-Césaire et Marieville. Renseignements : Denis Blanchard.

Groupe de stimulation pour enfants handicapés mentaux de 0 à 4 ans

L'équipe du Service à la petite enfance du Foyer Savoy aurait quelques places disponibles dans des groupes de stimulation pour enfants handicapés mentaux de 0 à 2 ans et pour les 2 à 4 ans. Ces groupes ont lieu à Saint-Hyacinthe une fois par semaine et sont offerts gratuitement.

Les mères, et pourquoi pas les pères, sont invités à participer aux activités avec les enfants. La dernière période de la matinée est consacrée à une discussion entre les parents et les intervenants.

Pour le groupe de 0 à 2 ans, l'accent portera principalement sur les étapes préparatoires à la marche : s'asseoir, se traîner, marcher à quatre pattes et sur des stimulations sensorielles (visuelles, tactiles, auditives).

Pour le groupe de 2 à 4 ans, il y aura des activités corporelles, des jeux de socialisation, de la stimulation sensorielle, des activités éducatives et des exercices favorisant le langage.

Pour s'inscrire, les personnes intéressées peuvent communiquer avec Nicole Bluteau ou Denise Désilets, en composant le 467-9326.

Joie de Vivre

Les membres du Club Joie de Vivre et leurs amis sont invités aux soirées de danse, qui ont lieu tous les samedis soirs à la salle Oasis, 25, rue Fairfield à Granby. En vedette l'orchestre Archambeault. Une attention spéciale sera apportée le 11 février à l'occasion de la Saint-Valentin.

Le dimanche 12 février, promenade en traîneau (sleigh ride), départ de la salle Oasis à 13 heures pour se rendre chez Paul Pontbriand à South Roxton. Au retour à l'Oasis, souper communautaire que les membres apporteront, les enfants sont admis gratuitement.

Les jeudis soirs, il y a toujours rencontres au local. Le 2 février un conférencier traitera d'une agence de rencontres, le 16 février bingo avec cadeaux, le 23 conférencier : projet travailleuses au foyer, l'AFÉAS.

Le jeudi 29 mars, assemblée générale annuelle, élection. Un voyage à Old Orchard, est organisé pour les 23-24 et 25 juin. Le forfait est de 70,00$ pour les membres et 80,00$ les non-membres. L'on doit réserver avant le 17 mars, tél. : 372-3733.

Clinique d'hypertension

Une clinique de dépistage de l'hypertension se tiendra à Saint-Pie, le 9 et 10 février 84.

Cette clinique se tiendra à la Caisse Populaire, elle est parrainée par le Club Optimiste Saint-Pie de Bagot Inc. M. Marcel Mineau sera sur place pour prendre votre tension et vous donner quelques conseils d'usage et comme notre Credo nous le dit si bien "De parler de santé et de prospérité à toute personne que je rencontrerai".

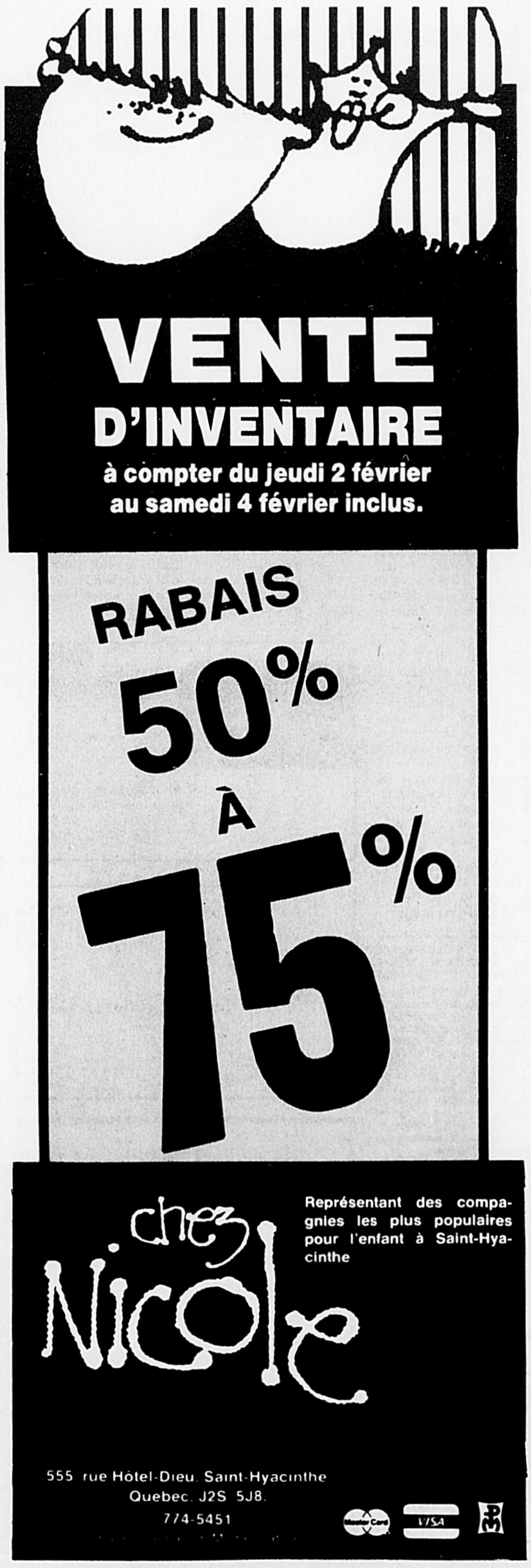

économie ET FINANCE

Placement
Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitée
RENSEIGNEZ-VOUS, APPELEZ MARC GLADU
774-6273, 774-4184, Beloeil 467-7773
1255, rue Girouard ouest, Saint-Hyacinthe
Appel à frais virés ©

Rapport annuel de la Caisse Pop

Une excellente année pour S. -Hyacinthe

par Claude Beauregard

C'est dimanche dernier que l'administration de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe a rendu public son 56ème rapport annuel, rapport qui confère à la Caisse une excellente année financière. Près de 170 personnes assistaient à cette assemblée.

L'actif de la Caisse passe à un peu plus de 59 millions $, une augmentation de 8,6% sur l'année dernière. De plus, le portefeuille prêts (prêts personnels, commerciaux et hypothécaire) a aussi augmenté de 9,5%, ce qui porte ce montant à 42,8 millions $. On compte maintenant 14 315 sociétaires à la Caisse de Saint-Hyacinthe, dont 12 500 sont actifs. Enfin, les immobilisations ont aussi augmenté à plus de 900 000 $. Cette augmentation, qui est de plus de 400 000 $, est dûe à des rénovations majeures dans l'édifice même de la Caisse.

Car la dernière année fut des plus actives aux niveaux des réalisations de toutes sortes : l'adhésion à la carte Visa Desjardins, restauration et rénovations (375 000 $), ajout d'ameublement et d'équipement, et surtout l'implantation d'un guichet automatique (le premier dans le milieu régional), qui effectue une moyenne de 8 000 opérations dans un mois. Une autre amélioration importante : l'ajout d'un comptoir spécial, qui sera aménagé pour les personnes handicapées.

Parmi les points les plus positifs de la dernière année, on se rend compte que les trop-perçus avant impôt atteignent 798 747 $, un rendement impressionnant de 1,34 $ par 100 $ d'actifs. L'an dernier, la performance de la Caisse était de ,43 $ pour cette même valeur d'actif. Les dépences d'impôt sont de 82 277 $ et un montant de 376 874 $ est porté à la Réserve générale (une valeur de 4% du passif-membre). Ce montant doit être déposé en rapport avec des dispositions du projet de loi 46, qui exige 3,5% au minimum.

L'assemblée générale a donc accepté le rapport financier tel que présenté décrétant une ristourne de 3% aux sociétaires dans les différents secteurs : capital social, épargne avec opération, épargne stable, épargne à terme, reconnaissance de dette et hypothèque.

Contribution et cotisation

Un endroit où ça va un peu moins bien, c'est au niveau de la cotisation fixée par la corporation des fonds de sécurité. Si en 1982, cette cotisation était de 57 675 $, en 1983, on a atteint le montant de 162 862 $. L'augmentation a suscité quelques questions, et a poussé l'assemblée générale à recommander que la corporation des fonds de sécurité, qui est en ligne directe avec les Caisses, apporte une surveillance étroite afin que même si les Caisses d'épargnes partent sur le même pied, qu'il ne faudrait pas que les Caisses bien administrées paient à chaque année pour celles qui ne le sont pas. Cependant, il semblerait que des mesures ont été prises pour que les Caisses "en faute" auront à rembourser le fond de sécurité. Il ne faut pas oublier que la Caisse populaire Saint-Hyacinthe n'a jamais fait appel à ce fond depuis le début de son existence.

Élections

Le vice-président de la Caisse, Denis Poitras a été réélu à son poste tandis que Jacques Sylvestre et Pierre Beaudry ont aussi été nommés administrateurs au Conseil d'administration. Paul-Émile Comtois a été réélu à la Commission de crédit et il en fut de même pour Gilles Robert, au Conseil de surveillance.

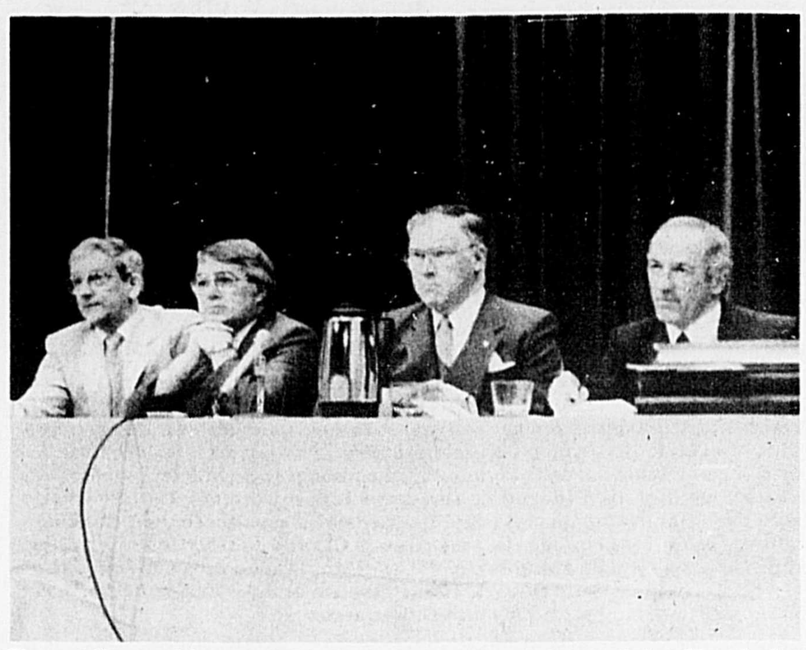

Durant l'assemblée générale de la Caisse Populaire de Saint-Hyacinthe, on retrouve Viateur Dubé, président de la commission de crédit, Denis Frenière, président de la Fédération des Caisses de Richelieu-Yamaska, Denis Proulx, président de la Caisse, et Normand Archambault, directeur.

Aqueduc Richelieu-Centre :

On collectait la taxe de façon illégale...

par PB

Depuis l'adoption d'un règlement au cours de l'automne de 1983, la Régie d'aqueduc Richelieu-Centre (RARC) procédait à la collecte de la taxe d'eau mais elle a dû mettre un terme à cette opération après avoir reconnu au cours d'une rencontre du conseil d'administration tenue à Saint-Louis le 26 janvier 1984 que cette procédure n'était pas légale.

Cette régie d'aqueduc dessert plusieurs municipalités de la région de Saint-Bernard, Saint-Louis, Saint-Jude, Saint-Barnabé, Saint-Marcel, Saint-Aimé, Massueville et Saint-David. La question a été soulevée par suite d'une requête adressée au ministère des Affaires municipales et portant la signature de 86 contribuables de Saint-Bernard. On y demandait de nommer un conciliateur afin de régler certains problèmes avec la régie en question.

En effet, ces derniers soutenaient que la régie ne pouvait exercer ce pouvoir de percevoir des taxes puisque les municipalités, de par la loi, ne peuvent déléguer ce pouvoir à d'autres organismes.

Et la régie d'aqueduc, de par sa constitution, ne peut qu'adopter des règlements se rapportant à sa régie interne. C'est un règlement ultra vires qui fut adopté.

Et le conseil de la régie a reconnu le bien fondé de cette action en demandant aux municipalités concernées de bien vouloir à l'avenir percevoir la taxe d'eau, conformément à la loi.

Mais la requête signée par les contribuables de Saint-Bernard ne se limitait pas à ce point. On y soulignait aussi que les dépenses administratives sont disproportionnées en regard des activités nécessaires au bon fonctionnement de la corporation.

Au 31 décembre 1983, la régie accusait un déficit d'opératon de 94 826,32$ et selon un observateur sur place, cela n'a pas soulevé la moindre question parmi les membres de cette corporation. Tout au plus "un éclat de rire bien significatif" à la fin de la séance quand l'excédent des dépenses sur les revenus a été relevé par un observateur.

Il n'en demeure pas moins que la demande d'un conciliateur reste sur la table et que les signataires espèrent obtenir satisfaction, souhaitant du même coup des modifications importantes dans l'administration de la régie d'aqueduc.

Tout cela alors que les administrateurs de la régie s'apprêtaient à acquérir un ordinateur pour la facturation des comptes, une dépense qui n'a plus de raison d'être grâce à l'action des contribuables de Saint-Bernard...

Le supplément de revenu, une demande à renouveler

La Direction générale de la Sécurité du revenu du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, région du Québec, lance un appel aux média d'information à travers tout le Québec en vue de rappeler aux pensionnés qui reçoivent le Supplément de revenu garanti ou l'Allocation au conjoint, de remplir, signer et poster le plus tôt possible le formulaire qui leur est parvenu à cet effet à la mi-décembre.

Le formulaire en question doit être retourné au plus tard le 31 mars 1984 pour que le pensionné obtienne, dès avril 1984, le Supplément au revenu garanti ou l'Allocation au conjoint auquel il a droit. Si le formulaire est expédié après le 31 mars, le pensionné, tout en ne perdant pas son Supplément ou son Allocation, devra cependant attendre un mois, voire même deux pour en bénéficier. Dans certains cas, ce délai peut être considéré comme très pénible et c'est précisément cet état de chose que le ministère tient à éviter.

À titre de renseignement, Santé et Bien-être social Canada a payé, au Québec, en décembre 1983, à 633 764 bénéficiaires, la somme totale de 230 172 804$. De ce nombre de bénéficiaires, 373 726 recevaient 66 239 885$ en Supplément de revenu garanti et 27 701 recevaient 6 412 742$ en Allocation du conjoint.

Afin de renseigner les pensionnés sur leurs droits et privilèges, Santé et Bien-être social Canada met à leur disposition une série de trois publications touchant les programmes de la Sécurité du revenu, dont les titres sont :

Vous approchez de 65 ans ?

Y êtes-vous admissible ?

Le revenu de retraite supplémentaire.

Les pensionnés qui désirent recevoir gratuitement un exemplaire de ces dépliants sont priés d'écrire au bureau de district de la Sécurité de la vieillesse de leur région : 101, PLace Charles-Lemoyne, Édifice Port-de-mer, Suite 217, Longueuil, J4K 4Z1.

GRADUATION

MLLE LUCIE DAIGNEAULT, C.G.A.

Mlle Lucie Daigneault, de Saint-Hyacinthe, vient d'obtenir son diplôme de C.G.A. de la Corporation Professionnelle des Comptables Généraux Licenciés du Québec et son certificat en science comptable de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Mlle Lucie Daigneault est à l'emploi du bureau

D'EXPERTS-COMPTABLES "Archambault, Côté & Ass. C.G.A." ©

467-2685
RAYMOND BEAUDRY
B.A. B. COMM. ADM. A.
Conseiller en planification financière et en budget de production
Un service raisonnable s'adressant au P.M.E.
479, rue Comtois, Otterburn Park, Qué. J3H 3Z8

ANDRÉ BLANCHARD, C.A.
Comptable agréé
2855, Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe
Tél. : 773-2636 ©

$ $ $
Personnes désirant revenus supplémentaires pour sondage téléphonique à la maison.
Expérience préférable mais non nécessaire.
Pour informations téléphonez sans frais
1-800-361-1796

Messier Girouard Forget
Comptables agrées
1600 ouest, rue Girouard, suite 330
Saint-Hyacinthe, Québec
J2S 2Z8
Tél.:(514) 774-1442 ©

courtiers d'assurances
Arpin & Langelier Inc.
jean langelier (c.d'a.ass.)
2500 BOUL. CASAVANT O. 773-8435 mil. 467-1461
St-HYACINTHE J2S 7R8 P.Q. rés. 773-9222

AETERNA-VIE
COMPAGNIE D'ASSURANCE
1934 50 1984
GROUPE PRÊT ET REVENU
Pourrez-vous continuer vos contributions à votre REER si vous devenez invalide suite à un accident ou une maladie ?
Aeterna-Vie, Compagnie d'Assurance vous offre LA solution.
Informez-vous auprès d'un de nos représentants. Ce sont des professionnels dans la planification de votre sécurité financière.
À VOTRE SERVICE ... DEPUIS 50 ANS
AGENCE : Saint-Hyacinthe
Adresse : 2035, rue Girouard ouest
Tél. : 773-2059

CORPORATION DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE INC.
AVISE QUE
la population de la Ville de Saint-Hyacinthe est convoquée à une assemblée publique qui aura lieu
le mercredi 15 février 1984, à 20 heures
AUBERGE DES SEIGNEURS
1200, rue Daniel Johnson, Saint-Hyacinthe
L'ordre du jour comporte le rapport de l'état de la Corporation et l'élection des membres aux postes vacants, s'il y a lieu, ces vacances devant être remplies par le biais d'un scrutin.
Invité d'honneur et conférencier :
Clément Rhéaume, maire
Ghislain Théberge, sous-ministre adjoint
Ministère de l'Industrie du Commerce et du Tourisme du Québec
Guy Desrosiers, directeur

Le Régime d'Épargne-Retraite autogéré Lévesque, Beaubien
vous permet :
- d'assurer la quiétude de votre retraite tout en permettant de reduire vos impôts en 1983.
- de choisir vos placements selon vos objectifs.
- d'inclure une vaste gamme de placements admissibles qui s'inscrivent dans votre stratégie d'investissement.
- de beneficier de notre expertise pour maximiser votre rendement.
- de profiter des taux d'interêt avantageux sur les soldes non investis, et
- de limiter vos honoraires de gestion

Pour rendez-vous le soir avec un de nos representants
774-5354
LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.
1395, Girouard, Saint-Hyacinthe, J2S 2Z3
Tél.: 774-5354
Courtiers en valeur
Une équipe de spécialistes à votre service
Gérant: Georges Desrosiers
Représentants: Julien Chicoine, Yves Jetté, Guy Rathé, Réal Nadeau

Ordre des Audioprothésistes du Québec
Taffin, Lamy & Associés
Audioprothésistes
2665, rue Ste-Anne
Saint-Hyacinthe
J2S 5J4
Vous informent qu'un audioprothésiste de leur bureau est à votre service :
TOUS LES VENDREDIS DE 14 h 00 à 17 h 00.
Tél. : 773-6032
EXAMEN AUDIOPROTHÉTIQUE, PROTHÈSE AUDITIVES.

ATTENTION
ORDINATEUR RX1000
100% compatible avec Apple
10 touches programmables
188 clés de fonctions
Clavier numérique
Service professionnel, réparation rapide sur place, par des techniciens diplômés en informatique
Disk 3M – $35.00 boîte de 10
Plusieur modèles de moniteurs vidéo de lecteurs de disk d'interface compatible Apple
Boîte de classement de 50 disk – $37.90
B.O. DATA ENR.
service technique • accessoires
Saint-Hyacinthe 778-1165

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DU LAC CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT

Avis aux actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Jonction du Lac Champlain et du St. Laurent se tiendra à la gare Windsor, Montréal (Québec), dans la salle de conférence, bureau 100, le lundi 5 mars 1984, à onze heures du matin pour présenter les états financiers, élire les administrateurs, nommer le vérificateur de la Compagnie et examiner toutes les questions dont elle pourra être saisie.

PAR ORDRE DU CONSEIL
Le secrétaire,
R.L. Partridge
Montréal (Québec),
le 25 janvier 1984

THE LAKE CHAMPLAIN AND ST. LAWRENCE JUNCTION RAILWAY COMPANY

Notice to Shareholders

The Annual General Meeting of the Shareholders of The Lake Champlain and St. Lawrence Junction Railway Company will be held in The Conference Room, Room 100, Windsor Station, Montreal, Quebec, on Monday, the 5th day of March, 1984, at 11:00 o'clock in the forenoon for presentation of the financial statements; the election of directors; the appointment of the auditor of the Company; and for the transaction of such other business as may properly come before the meeting.

BY ORDER OF THE BOARD
R.L. Partridge
Secretary
MONTREAL, Quebec,
January 25, 1984

LOGEMENT

Règles à suivre pour augmenter un loyer ou modifier les conditions d'un bail(5)

Vous êtes propriétaire et vous songez à augmenter le loyer de votre locataire, mais vous ne savez pas très bien comment vous y prendre. Voici comment les choses devraient se passer.

L'avis du propriétaire

Si votre locataire a signé un bail d'une durée fixe de 12 mois ou plus, vous devez, entre trois et six mois avant la fin du bail, lui envoyer un avis écrit pour lui faire part de vos intentions. Cet avis doit contenir les renseignements suivants : il doit indiquer, en dollars, le nouveau loyer ou le montant de l'augmentation exprimée en dollars ou en pourcentage du loyer actuel.

D'autre part, si vous voulez apporter d'autres modifications au bail relativement aux services que vous fournissez, ou à la durée du bail, vous devez les indiquer dans le même avis.

La réponse du locataire

Vous avez reçu de votre propriétaire un avis d'augmentation de loyer ou de modification de bail. Trois possibilités s'offrent à vous :

– soit que vous acceptiez l'avis, et vous n'êtes pas obligé d'y répondre. Le bail se trouve dès lors renouvellé aux nouvelles conditions. Le propriétaire peut alors vous faire signer un nouveau bail ou tout simplement vous remettre un écrit contenant les modifications avant la date de renouvellement du bail.

– soit que vous décidiez de quitter le logement, ce dont vous devez aviser le propriétaire. Vous avez un mois à compter de la réception de l'avis pour le faire.

– soit enfin que vous refusiez l'augmentation du loyer ou les modifications du bail. Vous avez un mois à compter de la réception de l'avis pour en aviser le propriétaire. Si vous ne répondez pas à l'avis, vous serez considéré comme l'ayant accepté, et le bail sera renouvellé aux nouvelles conditions.

En cas de refus du locataire

Votre locataire vous a fait savoir par un avis qu'il refuse l'augmentation ou les modifications que vous lui proposez. Or pour les obtenir, vous devez vous adresser à la Régie. Vous avez un mois à compter de la réception du refus de votre locataire pour le faire, sinon l'ancien bail est automatiquement renouvellé pour un maximum d'un an sans les modifications que vous avez demandées.

Il va sans dire que pendant ce mois de battement vous avez tout intérêt à négocier avec votre locataire afin d'éviter l'arbritrage de la Régie. Lui exposer, preuves à l'appui, l'état de vos dépenses et revenus, est un bon moyen de lui prouver la justesse de votre demande.

À noter que tout avis ou réponse à un avis est expédié et présumé avoir été reçu le jour de l'oblitération postale sur l'enveloppe.

La semaine prochaine, "Les composantes du loyer".

La maison R-2000

La Société Bugère Inc. vient de compléter au 4715 de la rue Jolibois, à Sainte-Rosalie, la construction d'une maison R-2000. Elle est l'une des 50 construites au Québec depuis le début du Programme de démonstration de la maison à haut rendement énergétique. Le programme peut être adapté à tous les styles et il est administré au Québec par Énergie, Mines et Ressources, en coopération avec l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec. Sur la photo, dans l'ordre, Michel Côté et Gilles Ducharme, respectivement président et vice-président de Bugère Inc., Marcel Ostiguy, député fédéral, Réjean Poulin, maire de Sainte-Rosalie et André Duclos, secrétaire-trésorier, Bugère Inc. (publi-reportage)

Communication-Québec a de nombreuses publications gratuites

Que ce soit concernant les sports d'hiver, ou concernant la prochaine saison touristique estivale, que vous soyez un amateur de chasse et pêche, ou que vous aimiez tout simplement le plein air, Communication-Québec met à votre disposition des publications, tout à fait gratuitement sur tous ces sujets.

Communication-Québec met aussi à votre disposition, et ce toujours gratuitement, des dépliants sur toutes les régions du Québec. Vous y trouverez une mine d'information sur les régions que vous visiterez prochainement.

Rendez-vous à Communication-Québec, 600, ave Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe ou téléphonez à 778-1123 pour y obtenir des informations.

Communication-Québec est un service du gouvernement du Québec, qui se veut au service des citoyens et qui leur offre des publications gratuites sur des centaines de sujet.

Bibliothèque

On a reçu pour vous... chez les jeunes

Des enfants tombés du ciel, Dagmar Galin
Stéphanie et Auréla, Marie-Noëlle Blin
Des vacances à histoire, Bessey Byars
Nicolas le petit lapin, Ole Risom
Le bon petit lapin, Cyndy Szekeres
Winnie l'ourson, Walt Disney
Si tu t'occupais des plantes de ta maison, Catherine Tomas
Si tu allais à bicyclette, Catherine Tomas
Chat qui rit, chat qui pleure, Vratislav Stovicek

chez les adolescents

Martiens go home, Fredric Brown
Une petite fête pour le coeur, Silvain Reiner
Beau-père, Bertrand Blier
Meilleurs voeux de la Jamaïque, Ian Fleming
James Bond 007 et le Moonraker, Christopher Wood
Les enfants de dune, Frank Herbert
1984, Georges Orwell

chez les adultes

Gestion efficace du personnel, Jean Ladouceur
L'enfant bouge, Didier Calvet
Apprentissage et enseignement de la lecture, Jocelyne Giasson
Parc Lafontaine, Jean-Yves Soucy
Cher Alexandre, Monique Montpetit
Elle travaillait à Ideal Press, Thérèse Béliveau
Histoire de la presse, Cyrille Felteau
Marquée au corps, Margaret Atwood
La frontière du milieu, Jean-François Somcynsky
La course autour du monde, Roger Bourgeon

Gérard Lessard
Audioprothésiste
EXAMEN AUDIOPROTHÉTIQUE
PROTHÈSES AUDITIVES
Bureau tous les jours de 9h. à 16h.
Centre Médical
2780, rue Raymond, bureau 18
Saint-Hyacinthe
Tél.: 774-0234

Samson Bélair
Comptables agréés
2200, rue Léon-Pratte
St-Hyacinthe, J2S 4B6
(514) 774-4000
Montréal 467-3394
Associés de Saint-Hyacinthe
Jean-Guy Aubin, c.a.
Roland Cordeau, c.a.
Jacques R. Gauthier, c.a.
Jacques Jubinville, c.a.
Jean-Pierre Laplante, c.a.
André Lavigne, c.a.
Bernard Malo, c.a.
Alain Touchette, c.a.
Jean Chagnon, c.a.
André Gaudreau, c.a.
Henri Hudon, c.a.
Marcel Lafortune, c.a.
Claude Laroche, c.a.
Robert Longtin, c.a.
Guy Roy, c.a.

AVIS
pour les
50 ans et plus
Nous avons conçu spécialement pour vous des polices automobiles et résidentielles sur une forme de groupe.
Veuillez nous communiquer pour de plus amples informations.
Assurance
ROBERT MORIN
& associés inc.
et son équipe
Upton tél.: 549-4225
Saint-Hyacinthe tél.: 773-5789

AU CENTRE-VILLE LES CONDOMINIUMS

L'ALLÉE DU MARCHÉ

- Boutiques et restaurants
- Bureaux
- Appartements en condominium

à partir de $44 900

Admissibles aux subventions municipale et provinciale.

CORVÉE HABITATION

Le plus beau projet inscrit dans le cadre de la rénovation du centre-ville.

Nous nous appliquons à bâtir ce qu'il y a de mieux pour votre confort et votre sécurité dans une construction de 1ère qualité !

Robert Robin,
président

Pour informations : 773-8358

Les Constructions ROBIN INC.
2200, rue Carillon Saint-Hyacinthe